

## A36

### VIADUCS DE LA SAONE, DU CANAL DE LA SAONE ET DU DOUBS



**DOSSIER DE DEMANDE DE DEROGATION A L'ARTICLE L.411-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT  
POUR LA DESTRUCTION D'ESPECES PROTEGEES**

Indice	Date	Modifications	Établi	Vérfié	Approuvé
A	27/03/2024	Document de travail	E.BRIARD	A.GENEVOIS	V.SOTTEJEAU
B	16/04/2024	Prise en compte des remarques client	E.BRIARD	A.GENEVOIS	V.SOTTEJEAU

# SOMMAIRE

I.	PREAMBULE .....	6	VI.5.4.	Entomofaune.....	47
II.	EMPLACEMENT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT .....	6	VI.5.5.	Mammifères terrestres .....	48
III.	CADRE REGLEMENTAIRE ET OBJET DE LA DEMANDE .....	8	VI.5.6.	Chiroptères.....	48
III.1.	Identification du demandeur .....	8	VI.5.7.	Avifaune .....	48
III.2.	Rappel de la réglementation .....	8	VI.5.8.	Amphibiens .....	52
III.2.1.	Principe d'interdiction de destruction d'espèces protégées .....	8	VI.5.9.	Reptiles .....	52
III.2.2.	Principaux textes applicables à la protection des espèces.....	9	VI.5.10.	Odonates.....	53
III.3.	Conditions d'éligibilité du projet à une dérogation à l'article L411-1 du Code de l'environnement .....	9	VI.5.11.	Rhopalocères.....	53
III.3.1.	Justification de l'absence de solution alternative satisfaisante .....	9	VI.5.12.	Orthoptères .....	54
III.3.2.	Justification de l'intérêt public majeur du projet .....	9	VI.5.13.	Mammifères terrestres .....	54
III.3.3.	Justification de l'absence de nuisances à l'état de conservation des espèces protégées .....	10	VI.5.14.	Chiroptères.....	55
III.4.	Espèces retenues pour la présente demande de dérogation.....	10	VII.	RESULTAT DES INVENTAIRES.....	56
III.5.	Formulaires CERFA .....	10	VII.1.	Habitats naturels et anthropiques .....	56
IV.	PRESENTATION ET JUSTIFICATION DU PROJET .....	11	VII.2.	Flore.....	76
IV.1.	Présentation des projets.....	11	VII.2.1.	Espèces rencontrées .....	76
IV.2.	Localisation des projets.....	11	VII.2.1.	Espèces patrimoniales .....	76
IV.3.	Calendrier prévisionnel.....	12	VII.2.1.	Arbres remarquables.....	77
V.	METHODOLOGIES ET MODALITES D'INVENTAIRE .....	13	VII.2.2.	Espèces exogènes.....	79
V.1.	Méthode d'inventaire appliquée .....	13	VII.3.	Faune.....	90
V.1.1.	Experts et dates des prospections réalisées .....	13	VII.3.1.	Avifaune .....	90
V.1.2.	Inventaire de la flore .....	13	VII.3.2.	Amphibiens .....	100
V.1.3.	Inventaire des habitats .....	14	VII.3.1.	Reptiles .....	103
V.1.4.	Inventaire de la faune .....	14	VII.3.2.	Mammifères terrestres .....	107
V.2.	Méthodologie d'évaluation des enjeux .....	16	VII.3.3.	Entomofaune.....	108
V.2.1.	La composition spécifique .....	17	VII.3.4.	Chiroptères.....	111
V.2.2.	Le caractère remarquable de l'habitat .....	18	VII.3.5.	Continuités écologiques locales .....	117
V.2.3.	La sensibilité environnementale .....	18	VIII.	SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DU MILIEU NATUREL .....	120
VI.	ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE .....	19	IX.	ANALYSE DES IMPACTS BRUTS DU PROJET SUR LES ESPECES PROTEGEES .....	120
VI.1.	Protection et inventaire du milieu naturel .....	20	IX.1.	Flore.....	120
VI.2.	Zones humides.....	29	IX.2.	Habitats.....	121
VI.3.	Corridor écologique : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires .....	32	IX.3.	Faune.....	121
VI.4.	Flore.....	37	IX.4.	Corridor écologique.....	122
VI.5.	Faune.....	42	X.	MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION .....	122
VI.5.1.	Avifaune .....	42	XI.	CARACTERISATION DES IMPACTS RESIDUELS ET IDENTIFICATION DU BESOIN DE MESURES COMPENSATOIRES .....	126
VI.5.2.	Amphibiens.....	47	XI.1.	Flore.....	126
VI.5.3.	Reptiles .....	47	XI.2.	Habitats.....	126
			XI.3.	Faune.....	126
			XI.4.	Corridor écologique.....	126

XII. MESURES DE COMPENSATION .....	126
XIII. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI.....	128
XIV. CONCLUSION.....	130

## TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation de la zone d'étude du Viaduc de Belchamp, Voujeaucourt (25).....	6
Figure 2 : Localisation des zones d'étude des Viaducs de la Saône, Glanon (21) et du canal de la Saône, Labuyère (21).....	7
Figure 3: Localisation du projet du viaduc du canal de dérivation de la Saône.....	11
Figure 4: Localisation du projet du viaduc de la Saône.....	11
Figure 5 : Localisation du projet du viaduc du Doubs.....	11
Figure 6: Localisation des points d'inventaires de la faune - Viaduc du canal de dérivation de la Saône.....	15
Figure 7 : Localisation des points d'inventaires de la faune - Viaduc de la Saône.....	16
Figure 8 : Localisation des points d'inventaires de la faune - Viaduc du Doubs.....	16
Figure 9 : Localisation des zonages réglementaires (Site Franche-Comté).....	22
Figure 10 : Localisation des zonages des ZNIEFF et Espaces naturels Sensibles (Site Franche-Comté).....	23
Figure 11 : Localisation des zonages réglementaires (Sites Bourgogne).....	27
Figure 12 : Localisation des zonages des ZNIEFF, ZICO et Espaces Naturels Sensibles (Sites Bourgogne).....	28
Figure 13 : Localisation des zones humides et du réseau hydrographique – Site Franche-Comté.....	30
Figure 14 : Localisation des zones humides et du réseau hydrographique – Sites Bourgogne.....	31
Figure 15 : Extrait de la Trame Verte et Bleue régionale en Franche-Comté.....	33
Figure 16 : Extrait de la Sous-trame régionale forêt en Bourgogne.....	34
Figure 17 : Extrait de la Sous-trame régionale plans d'eau et zones humides en Bourgogne.....	35
Figure 18 : Extrait de la Sous-trame régionale cours d'eau et milieux humides associés en Bourgogne.....	36
Figure 19 : Localisation des habitats naturels au droit du viaduc du Canal de la Saône.....	70
Figure 20 : Localisation des habitats naturels au droit du Viaduc de la Saône.....	71
Figure 21 : Localisation des habitats naturels au droit du Viaduc du Doubs.....	72
Figure 22 : Enjeux relatifs aux habitats naturels et anthropiques sur le site du viaduc du canal de la Saône.....	73
Figure 23 : Enjeux relatifs aux habitats naturels et anthropiques sur le site du viaduc de la Saône.....	74
Figure 24 : Enjeux relatifs aux habitats naturels et anthropiques sur le site du viaduc du Doubs.....	75
Figure 25 : Localisation de la flore patrimoniale sur le site du viaduc de la Saône.....	77
Figure 26 : Chêne remarquable sur le site de la Saône.....	78
Figure 27 : Synthèse des enjeux liés à la présence d'EEE sur les sites d'étude.....	86
Figure 28 : Localisation de la flore invasive sur le site du canal de la Saône.....	87
Figure 29 : Localisation de la flore invasive sur le site de la Saône.....	88
Figure 30 : Localisation de la flore invasive sur le site du Doubs.....	89
Figure 31: Liste des espèces avifaunistiques recensées sur le viaduc du canal de dérivation de la Saône (1/2).....	91
Figure 32 : Liste des espèces avifaunistiques recensées sur le viaduc du canal de dérivation de la Saône (2/2).....	92
Figure 33 : Liste des espèces avifaunistiques recensées sur le viaduc de la Saône.....	93
Figure 34 : Liste des espèces avifaunistiques recensées sur le viaduc du Doubs.....	94
Figure 35 : Localisation de l'avifaune patrimoniale – Viaduc du canal de dérivation de la Saône.....	96
Figure 36 : Localisation de l'avifaune patrimoniale – Viaduc de la Saône.....	97
Figure 37 : Localisation de l'avifaune patrimoniale – Viaduc du Doubs.....	98
Figure 38 : Localisation des nids d'Hirondelle rustique observés.....	99
Figure 39 : Localisation des amphibiens observés – Viaduc du canal de dérivation de la Saône.....	101
Figure 40 : Localisation des amphibiens observés – Viaduc de la Saône.....	102
Figure 41 : Résultat des espèces de reptiles recensées sur l'ensemble des zones d'étude.....	103
Figure 42 : Localisation des reptiles observés – Viaduc du canal de dérivation de la Saône.....	104
Figure 43 : Localisation des reptiles observés -Viaduc de la Saône.....	105
Figure 44: Localisation des reptiles observés - Viaduc du Doubs.....	106
Figure 45 : Résultat des espèces de mammifères recensées sur la zone d'étude de l'ancienne région Franche-Comté.....	107
Figure 46 : Résultat des espèces de rhopalocères recensées sur la zone d'étude de l'ancienne région Franche-Comté.....	108
Figure 47 : Résultat des espèces d'odonates recensées sur les zones d'étude de l'ancienne région Bourgogne.....	109
Figure 48 : Résultat des espèces d'odonates recensées sur la zone d'étude de l'ancienne région Franche-Comté.....	109
Figure 49 : Résultat des espèces d'orthoptères recensées sur les zones d'étude de l'ancienne région Bourgogne.....	110
Figure 50 : Résultat des espèces d'orthoptères recensées sur la zone d'étude de l'ancienne région Franche-Comté.....	110

Figure 51 : Localisation des espèces de chiroptères contactées sur l'ensemble de la période d'inventaire et des habitats favorables – Viaduc du canal de dérivation de la Saône.....	114
Figure 52 : Localisation des espèces de chiroptères contactées sur l'ensemble de la période d'inventaire et des habitats favorables – Viaduc de la Saône.....	115
Figure 53 : Localisation des espèces de chiroptères contactées sur l'ensemble de la période d'inventaire et des habitats favorables – Viaduc du Doubs.....	116
Figure 54 : Continuités écologiques locales – Franche-Comté.....	117
Figure 55 : Continuités écologiques terrestres locales – Bourgogne.....	118
Figure 56 : Continuités écologiques aquatiques locales – Bourgogne.....	118
Figure 57: Flore patrimoniale et espèces végétales exotiques envahissantes - 3 viaducs.....	120
Figure 58 : Habitats impactés par l'implantation des bases vie – 3 viaducs.....	121
Figure 59: Bandes spectrales à éviter selon le groupe d'espèces et lampes recommandées pour un éclairage artificiel.....	124

## TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Présentation des prospections.....	13
Tableau 2 : Synthèse des données bibliographiques sur les espèces floristiques à enjeu des communes de Chamblanc, Glanon, Labruyère et Seurre (21).....	37
Tableau 3 : Synthèse des données bibliographiques sur les espèces floristiques à enjeu des communes d'Arbouans et de Voujeaucourt.....	39
Tableau 4 : Synthèse des données bibliographiques sur les espèces exotiques envahissantes sur les communes de Chamblanc, Glanon, Labruyère et Seurre (21).....	40
Tableau 5 : Synthèse des données bibliographiques sur les espèces exotiques envahissantes sur les communes d'Arbouans et de Voujeaucourt (25).....	41
Tableau 6 : Synthèse des données bibliographiques sur l'avifaune à Arbouans et Voujeaucourt.....	43
Tableau 7 : Synthèse des données bibliographiques sur les amphibiens à Arbouans et Voujeaucourt.....	47
Tableau 8 : Synthèse des données bibliographiques sur les reptiles à Arbouans et Voujeaucourt.....	47
Tableau 9 : Synthèse des données bibliographiques sur les mammifères à Arbouans et Voujeaucourt.....	48
Tableau 10 : Synthèse des données bibliographiques sur l'avifaune à Chamblanc, Glanon, Labruyère et Seurre.....	49
Tableau 11 : Synthèse des données bibliographiques des amphibiens à Chamblanc, Glanon, Labruyère et Seurre.....	52
Tableau 12 : Synthèse des données bibliographiques sur les reptiles à Chamblanc, Glanon, Labruyère et Seurre.....	52
Tableau 13 : Synthèse des données bibliographiques sur les odonates à Chamblanc, Glanon, Labruyère et Seurre.....	53
Tableau 14 : Synthèse des données bibliographiques sur les rhopalocères à Chamblanc, Glanon, Labruyère et Seurre.....	53
Tableau 15 : Synthèse des données bibliographiques sur les orthoptères à Chamblanc, Glanon, Labruyère et Seurre.....	54
Tableau 16 : Synthèse des données bibliographiques sur les mammifères à Chamblanc, Glanon, Labruyère et Seurre.....	54
Tableau 17 : Synthèse des données bibliographiques sur les chiroptères à Chamblanc, Glanon, Labruyère et Seurre.....	55
Tableau 18 : Synthèse des habitats naturels et anthropiques des zones d'étude.....	57
Tableau 19 : Espèces floristiques patrimoniales inventoriées.....	76
Tableau 20 : Résultat des espèces exotiques envahissantes recensées sur la zone d'étude.....	79
Tableau 21 : Résultats des espèces du complexe d'amphibiens recensé sur les zones d'étude du canal de la Saône et du viaduc de la Saône.....	100
Tableau 22 : Résultat des espèces de mammifères recensées sur les zones d'étude de l'ancienne région Bourgogne.....	107
Tableau 23 : Résultat des espèces de rhopalocères recensées sur les zones d'étude de l'ancienne région Bourgogne.....	108
Tableau 24 : Résultat des espèces de chiroptères recensées sur le Viaduc de la Saône (Bourgogne) en 2023.....	112
Tableau 25: Résultat des espèces de chiroptères recensées sur le Canal de dérivation de la Saône (Bourgogne) en 2023.....	113
Tableau 26 : Résultat des espèces de chiroptères recensées sur le Viaduc de Belchamps (Franche-Comté) en 2023.....	113
Tableau 27 : Evaluation de l'impact brut sur les habitats naturels lié à l'implantation de bases vie.....	121
Tableau 28: Synthèse des mesures d'évitement et de réduction pour le milieu naturel.....	122
Tableau 29 : Synthèse des mesures d'accompagnement et de suivi pour le milieu naturel.....	128

## I. PREAMBULE

Le présent dossier porte sur la demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées au titre de l'article L411-1 du Code de l'environnement, dans le cadre des travaux de réfection de trois viaducs sont prévus sur l'A36 en Bourgogne-Franche-Comté : le viaduc de Belchamp au droit de la commune de Voujeaucourt (25), le Viaduc de la Saône au droit de la commune de Glanon (21) et le Viaduc du canal de dérivation de la Saône au droit de la commune de Labuyère (21).

## II. EMLACEMENT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT

Figure 1 : Localisation de la zone d'étude du Viaduc de Belchamp, Voujeaucourt (25)

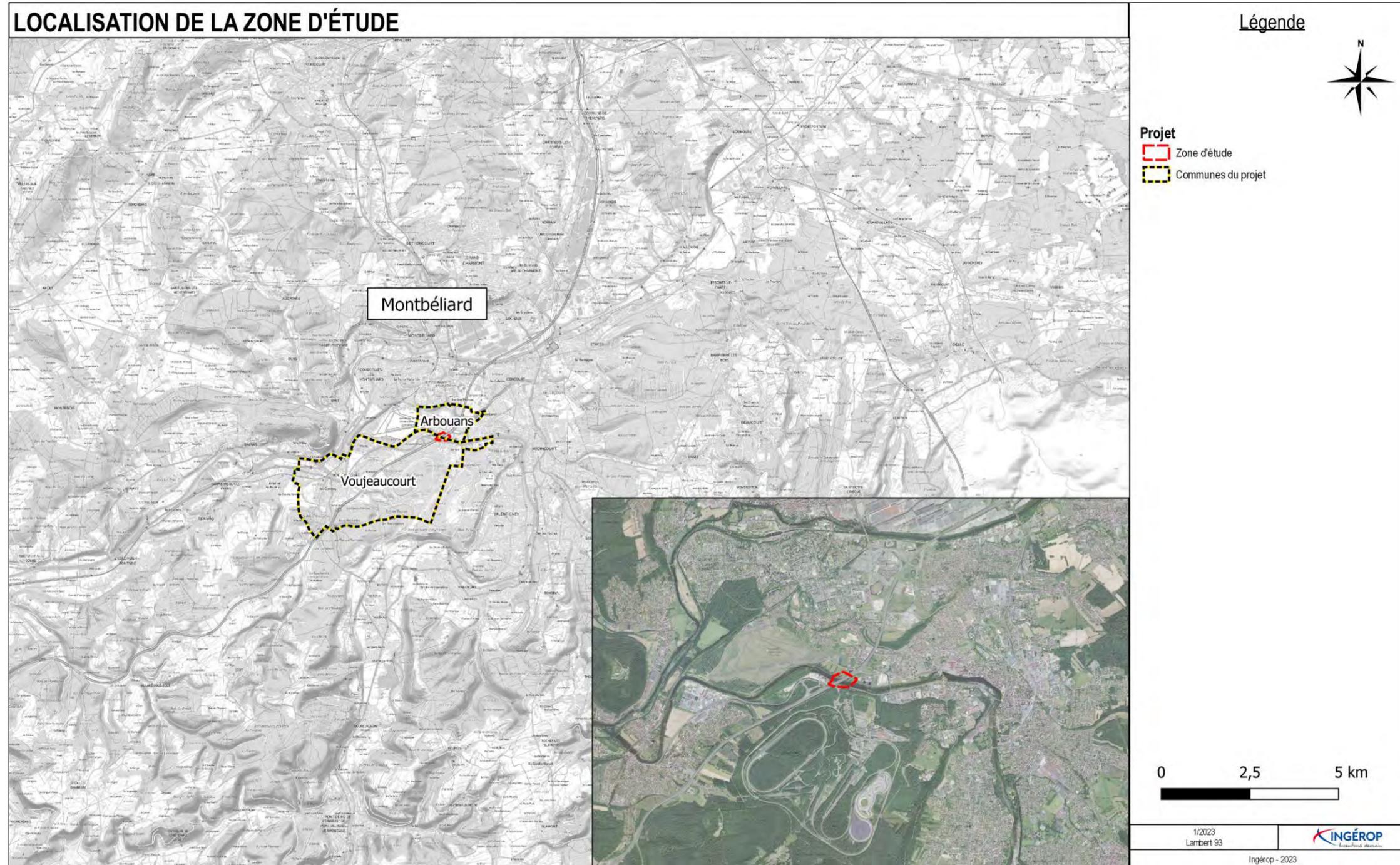
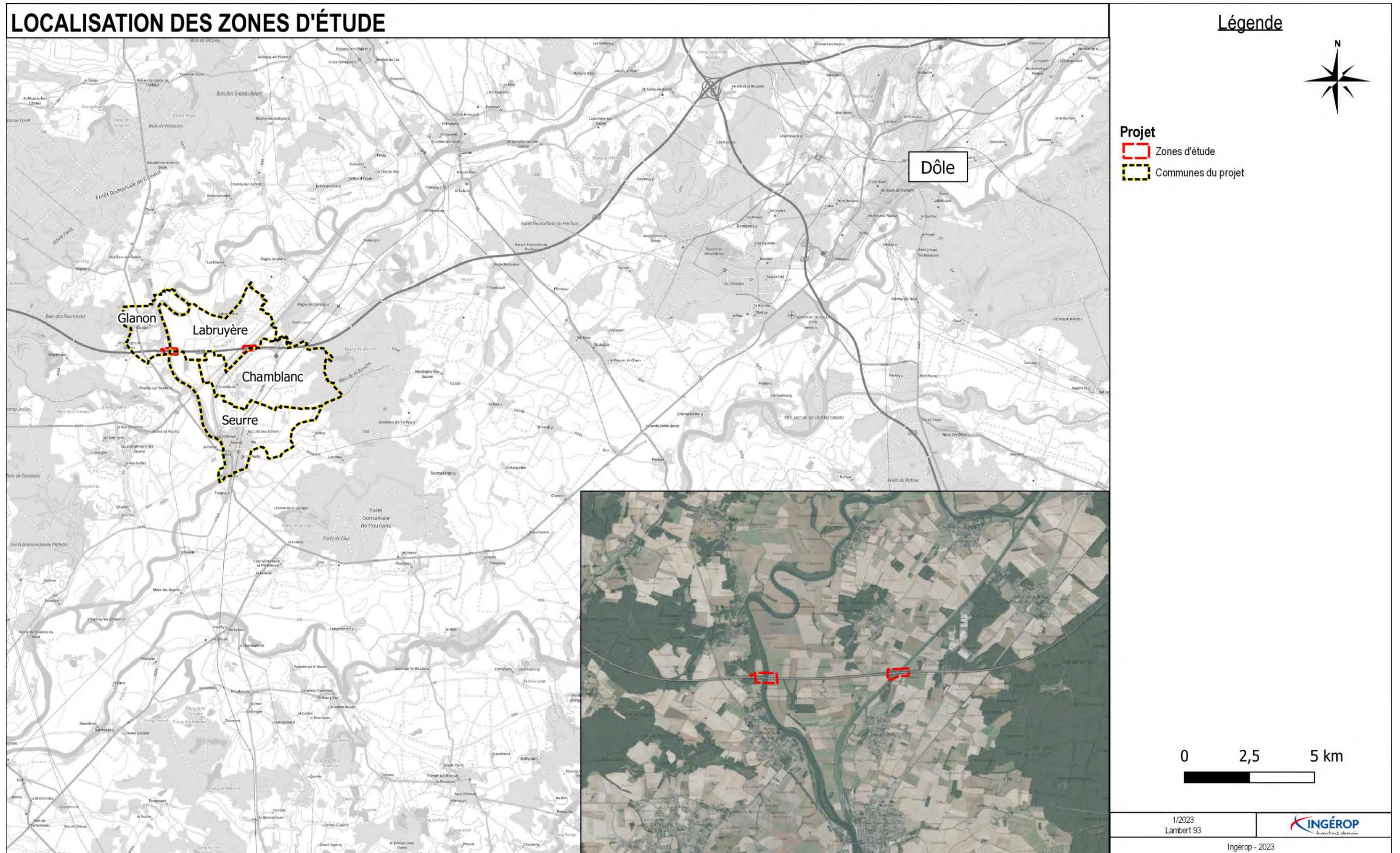


Figure 2 : Localisation des zones d'étude des Viaducs de la Saône, Glanon (21) et du canal de la Saône, Labruyère (21)



### III. CADRE REGLEMENTAIRE ET OBJET DE LA DEMANDE

#### III.1. Identification du demandeur



36, rue du Docteur Schmitt  
21850 Saint-Apollinaire

#### III.2. Rappel de la réglementation

##### III.2.1. Principe d'interdiction de destruction d'espèces protégées

La réglementation française pour la préservation de la biodiversité repose sur le code de l'environnement, et notamment sur :

- le titre 1er (protection de la faune et de la flore) du livre IV de la partie législative (art. L.411-1 et suivants) ;
- le titre 1er (protection de la faune et de la flore sauvage) du livre IV de la partie réglementaire (art. R. 411-1 et suivants).

Adopté en 2000 (JORF 21 septembre 2000), le code de l'environnement reprend les dispositions de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature codifiées en 1989 dans le Livre II du code rural relatif à la protection de la nature. Cette réglementation décline en droit français la réglementation communautaire (directives dites « Oiseaux » et « Habitat/faune/flore » de l'Union Européenne) et internationale (conventions, en particulier la convention de Berne).

**Afin d'éviter la disparition d'espèces animales et végétales, un certain nombre d'interdictions sont édictées par l'article L. 411-1 (Modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 149 (V) du code de l'environnement, qui dispose que :**

*« I. - Lorsqu'un intérêt scientifique particulier, le rôle essentiel dans l'écosystème ou les nécessités de la préservation du patrimoine naturel justifient la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats, sont interdits :*

**1° La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ;**

**2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ;**

**3° La destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier à ces espèces animales ou végétales ;**

**4° La destruction, l'altération ou la dégradation des sites d'intérêt géologique, notamment les cavités souterraines naturelles ou artificielles, ainsi que le prélèvement, la destruction ou la dégradation de fossiles, minéraux et concrétions présents sur ces sites**

**5° La pose de poteaux téléphoniques et de poteaux de filets paravalanches et anti-éboulement creux et non bouchés.**

*II. - Les interdictions de détention édictées en application du 1°, du 2° ou du 4° du I ne portent pas sur les spécimens détenus régulièrement lors de l'entrée en vigueur de l'interdiction relative à l'espèce à laquelle ils appartiennent. ».*

Les espèces concernées par ces interdictions sont fixées par des listes nationales, prises par arrêtés conjoints du ministre chargé de la protection de la nature et du ministre chargé de l'agriculture, soit, lorsqu'il s'agit d'espèces marines, du ministre chargé des pêches maritimes (article R. 411-1 du code de l'environnement), et éventuellement par des listes régionales.

### III.2.2. Principaux textes applicables à la protection des espèces

Une espèce protégée est une espèce pour laquelle s'applique une réglementation contraignante particulière.

Groupes	Arrêtés de protection de la faune et de la flore	
	National	Régional
Flore	Arrêté du 20 janvier 1982 (modifié par l'arrêté du 31 août 1995 et du 23 mai 2013) fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national.	Arrêté interministériel du 27 mars 1992 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Bourgogne complétant la liste nationale.  Arrêté interministériel du 22 juin 1992 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Franche-Comté complétant la liste nationale.
Insectes	Arrêté du 23 avril 2007 modifiant l'arrêté du 22 juillet 1993 fixant la liste des insectes protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection.	-
Reptiles - Amphibiens	Arrêté du 8 janvier 2021 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.	-
Poissons	Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des poissons protégés sur l'ensemble du territoire national. Arrêté du 23 avril 2008 fixant la liste des espèces de poissons et de crustacés et la granulométrie caractéristique des frayères.	-
Mollusques continentaux	Arrêté du 23 avril 2007 modifiant l'arrêté du 7 octobre 1992 fixant la liste des mollusques protégés en France.	-
Oiseaux	Arrêté du 29 octobre 2009 modifiant l'arrêté du 17 avril 1981 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.	-
Mammifères Terrestres	Arrêté du 15 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.	-
Chiroptères	Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.	-

### III.3. Conditions d'éligibilité du projet à une dérogation à l'article L411-1 du Code de l'environnement

Les autorisations de destruction d'espèces protégées présentent toutes un caractère exceptionnel, puisque l'interdiction est la règle (code de l'environnement, art. L. 411-1).

Toutefois, l'article L. 411-2 du Code de l'environnement décliné par l'article R.411-6 prévoit la possibilité d'autorisations préfectorales de prélèvement d'espèces à titre exceptionnel et dérogatoire à l'interdiction de destruction d'espèces protégées.

Trois conditions d'octroi sont prévues par la loi (article L411-2 du Code de l'environnement) pour solliciter une dérogation :

- 1) Il n'existe pas d'autre solution satisfaisante pour réaliser le projet, pouvant être évaluée par une tierce expertise menée, à la demande de l'autorité compétente, par un organisme extérieur choisi en accord avec elle, aux frais du pétitionnaire ;
- 2) La dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle ;
- 3) Le projet s'inscrit dans un des 5 cas suivants :
  - a) Dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels ;
  - b) Pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété ;
  - c) Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;
  - d) A des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins, y compris la propagation artificielle des plantes ;
  - e) Pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée, la prise ou la détention d'un nombre limité et spécifié de certains spécimens.

Le présent projet répond aux conditions d'éligibilité nécessaires à une dérogation à l'article L411-1 du Code de l'environnement.

#### III.3.1. Justification de l'absence de solution alternative satisfaisante

Les travaux prévoient la réfection de 3 viaducs existants. Aucune solution alternative satisfaisante n'a pu être envisagée.

#### III.3.2. Justification de l'intérêt public majeur du projet

Les travaux prévus sur les 3 ouvrages sont des travaux de réfection permettant une remise en bon état des ouvrages.

Selon la loi (article L411-2 du Code de l'environnement), le projet s'inscrit dans le cas :

« c) Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement »

### III.3.3. Justification de l'absence de nuisances à l'état de conservation des espèces protégées

Les aires d'étude des projets ont fait l'objet d'un inventaire écologique détaillé.

Parmi l'ensemble des espèces protégées présentes ou potentiellement présentes au sein de l'aire d'étude, les impacts du projet ont été évalués à plusieurs niveaux : tout d'abord les impacts bruts sans mesures environnementales, puis les impacts résiduels en prenant en considération les mesures d'évitement et de réduction intégrées au projet. Pour atténuer à l'impact sur les espèces protégées, une réflexion porte sur les mesures compensatoires à mettre en place. Certaines mesures feront l'objet d'un suivi en phase chantier et d'autre d'un suivi en phase exploitation. Au vu des mesures proposées, les mesures de compensations seront suivies sur 5 ans.

### III.4. Espèces retenues pour la présente demande de dérogation

Dans le cadre des travaux de réfection des 3 viaducs, les espèces retenues au titre de la demande de dérogation sont les espèces qui doivent faire l'objet :

- d'un statut de protection interdisant la destruction des individus et/ou de leur habitat,
- être impactées directement ou indirectement par le projet.

Les espèces retenues dans le cadre de la demande de dérogation sont listées dans le tableau ci-dessous :

Groupe faunistique	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Zone d'étude concernée		
			Viaduc du canal de la Saône	Viaduc de la Saône	Viaduc de Belchamp
Avifaune	<i>Actitis hypoleucos</i>	<i>Chevalier guignette</i>	X	X	
	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	<i>Phragmite des joncs</i>	X		
	<i>Emberiza citrinella</i>	<i>Bruant jaune</i>	X		
	<i>Carduelis carduelis</i>	<i>Chardonneret élégant</i>	X	X	X
	<i>Phalacrocorax carbo</i>	<i>Grand Cormoran</i>	X	X	X
	<i>Hirundo rustica</i>	<i>Hirondelle rustique</i>	X		X
	<i>Linaria cannabina</i>	<i>Linotte mélodieuse</i>	X		
	<i>Alcedo atthis</i>	<i>Martin-pêcheur d'Europe</i>	X	X	X
	<i>Serinus serinus</i>	<i>Serin cini</i>			X
	<i>Chloris chloris</i>	<i>Verdier d'Europe</i>	X		X
	<i>Aegithalys caudatus</i>	<i>Mésange à longue queue</i>	X	X	
	<i>Lanius collurio</i>	<i>Pie-grièche écorcheur</i>	X	X	
	<i>Falco tinnunculus</i>	<i>Faucon crécerelle</i>	X		X
	<i>Saxicola rubicola</i>	<i>Tarier pâtre</i>	X	X	
	<i>Emberiza calandra</i>	<i>Bruant proyer</i>	X		
	<i>Motacilla cinerea</i>	<i>Bergeronnette des ruisseaux</i>			X
	<i>Motacilla alba</i>	<i>Bergeronnette grise</i>	X	X	X
	<i>Motacilla flava</i>	<i>Bergeronnette printanière</i>	X	X	
	<i>Buteo buteo</i>	<i>Buse variable</i>	X	X	
	<i>Cuculus canorus</i>	<i>Coucou gris</i>		X	
	<i>Cygnus olor</i>	<i>Cygne tuberculé</i>		X	X
	<i>Sylvia atricapilla</i>	<i>Fauvette à tête noire</i>	X	X	X
	<i>Sylvia communis</i>	<i>Fauvette grisette</i>	X	X	
	<i>Certhia brachydactyla</i>	<i>Grimpereau des jardins</i>	X	X	X
	<i>Ficedula hypoleuca</i>	<i>Gobemouche noir</i>		X	
	<i>Merops apiaster</i>	<i>Guêpier d'Europe</i>		X	
	<i>Hirundo rustica</i>	<i>Hirondelle rustique</i>		X	
	<i>Ardea cinerea</i>	<i>Héron cendré</i>	X	X	X
	<i>Hippolais polyglotta</i>	<i>Hypolais polyglotte</i>	X	X	
	<i>Oriolus oriolus</i>	<i>Loriot d'Europe</i>	X		

Groupe faunistique	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Zone d'étude concernée		
			Viaduc du canal de la Saône	Viaduc de la Saône	Viaduc de Belchamp
	<i>Apus apus</i>	<i>Martinet noir</i>			X
	<i>Cyanistes caeruleus</i>	<i>Mésange bleue</i>	X	X	X
	<i>Parus major</i>	<i>Mésange charbonnière</i>	X	X	X
	<i>Poecile palustris</i>	<i>Mésange nonnette</i>	X		
	<i>Milvus migrans</i>	<i>Milan noir</i>	X	X	X
	<i>Passer domesticus</i>	<i>Moineau domestique</i>	X	X	X
	<i>Dendrocopos major</i>	<i>Pic épeiche</i>	X	X	X
	<i>Picus viridis</i>	<i>Pic vert</i>	X	X	
	<i>Fringilla coelebs</i>	<i>Pinson des arbres</i>	X	X	X
	<i>Phylloscopus collybita</i>	<i>Pouillot véloce</i>	X	X	X
	<i>Regulus ignicapilla</i>	<i>Roitelet à triple bandeau</i>		X	X
	<i>Luscinia megarhynchos</i>	<i>Rossignol philomèle</i>	X	X	
	<i>Erithacus rubecula</i>	<i>Rougegorge familier</i>	X	X	X
	<i>Phoenicurus ochruros</i>	<i>Rougequeue noir</i>			X
	<i>Troglodytes troglodytes</i>	<i>Troglodyte mignon</i>	X	X	X
	<i>Ciconia ciconia</i>	<i>Cigogne blanche</i>	X	X	
	<i>Accipiter nisus</i>	<i>Epervier d'Europe</i>	X		
	Reptiles	<i>Carduelis spinus</i>	<i>Tarin des aulnes</i>		X
<i>Podarcis muralis</i>		<i>Lézard des murailles</i>		X	
Chiroptères	<i>Miniopterus schreibersii</i>	<i>Minioptère de Schreibers</i>	X	X	X
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	<i>Grand Rhinolophe</i>	X	X	
	<i>Nyctalus noctula</i>	<i>Noctule commune</i>	X	X	X
	<i>Nyctalus leisleri</i>	<i>Noctule de Leisler</i>	X	X	X
	<i>Myotis emarginatus</i>	<i>Murin à oreilles échancrées</i>	X	X	X
	<i>Myotis mystacinus</i>	<i>Murin à moustaches</i>	X	X	X
	<i>Barbastella barbastellus</i>	<i>Barbastelle d'Europe</i>	X	X	
	<i>Myotis myotis</i>	<i>Grand Murin</i>		X	
	<i>Myotis blythii</i>	<i>Petit Murin</i>	X	X	X
	<i>Eptesicus serotinus</i>	<i>Sérotine commune</i>		X	X
	<i>Myotis bechsteinii</i>	<i>Murin de Bechstein</i>			X
	<i>Myotis daubentonii</i>	<i>Murin de Daubenton</i>	X	X	X
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	<i>Petit Rhinolophe</i>			X
	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	<i>Pipistrelle de Kuhl</i>	X	X	X
	<i>Pipistrellus nathusii</i>	<i>Pipistrelle de Nathusius</i>			X
	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	<i>Pipistrelle commune</i>			X
	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	<i>Pipistrelle pygmée</i>	X		X
	<i>Hypsugo savii</i>	<i>Vespère de Savi</i>	X	X	
	<i>Myotis alcaethoe</i>	<i>Murin d'Alcaethoe</i>	X	X	X
	<i>Plecotus austriacus</i>	<i>Oreillard gris</i>	X	X	
	<i>Plecotus auritus</i>	<i>Oreillard roux</i>	X		
	<i>Myotis brandtii</i>	<i>Murin de Brandt</i>		X	
<i>Vespertilio murinus</i>	<i>Vespertilion bicolore</i>	X	X	X	
<i>Eptesicus nilssonii</i>	<i>Sérotine de Nilsson</i>		X	X	
Flore	<i>Allium schoenoprasum</i>	<i>Civette, Ciboulette, Ciboule</i>		X	
	<i>Carex flava</i>	<i>Laïche jaunâtre, Laïche jaune</i>		X	
	<i>Potamogeton gramineus</i>	<i>Potamot à feuilles de graminée, Potamot graminée</i>		X	

### III.5. Formulaire CERFA

Ils sont présentés en annexe du présent dossier.

## IV. PRESENTATION ET JUSTIFICATION DU PROJET

### IV.1. Présentation des projets

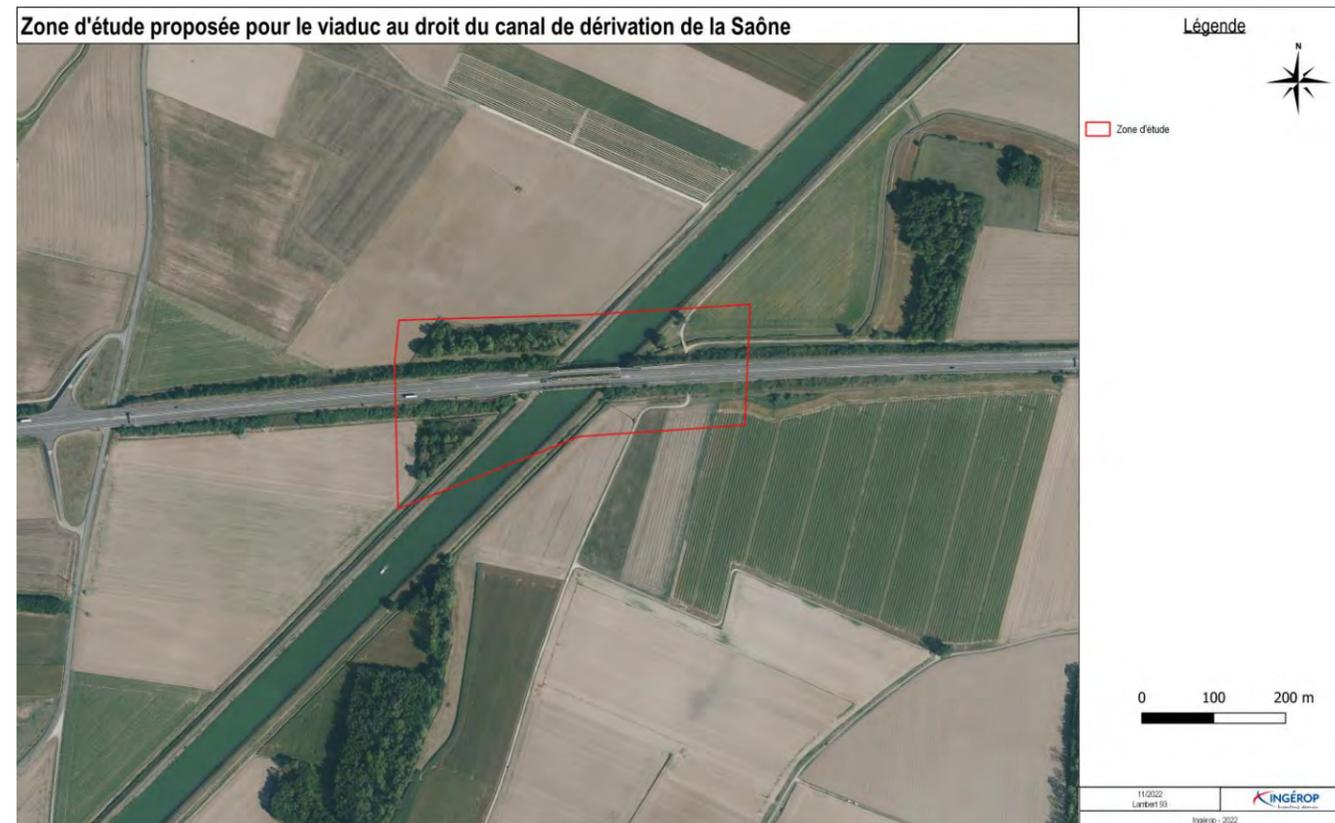
Pour les Viaducs de la Saône et de Belchamp, il s'agit de faire des reprises des appareils d'appuis, des corniches, des dispositifs de retenues et des reprises de béton sur les têtes de piles.

Pour le viaduc sur le canal de dérivation de la Saône il ne s'agit que de travaux de peinture.

### IV.2. Localisation des projets

Les projets sont localisés sur 3 sites différents : le Viaduc de la Saône sur la commune du Glanon, le viaduc sur le canal de dérivation de la Saône sur la commune de Labruyère et le viaduc de Belchamp sur la commune de Vaujeaucourt. Tous se localisent sur l'A36.

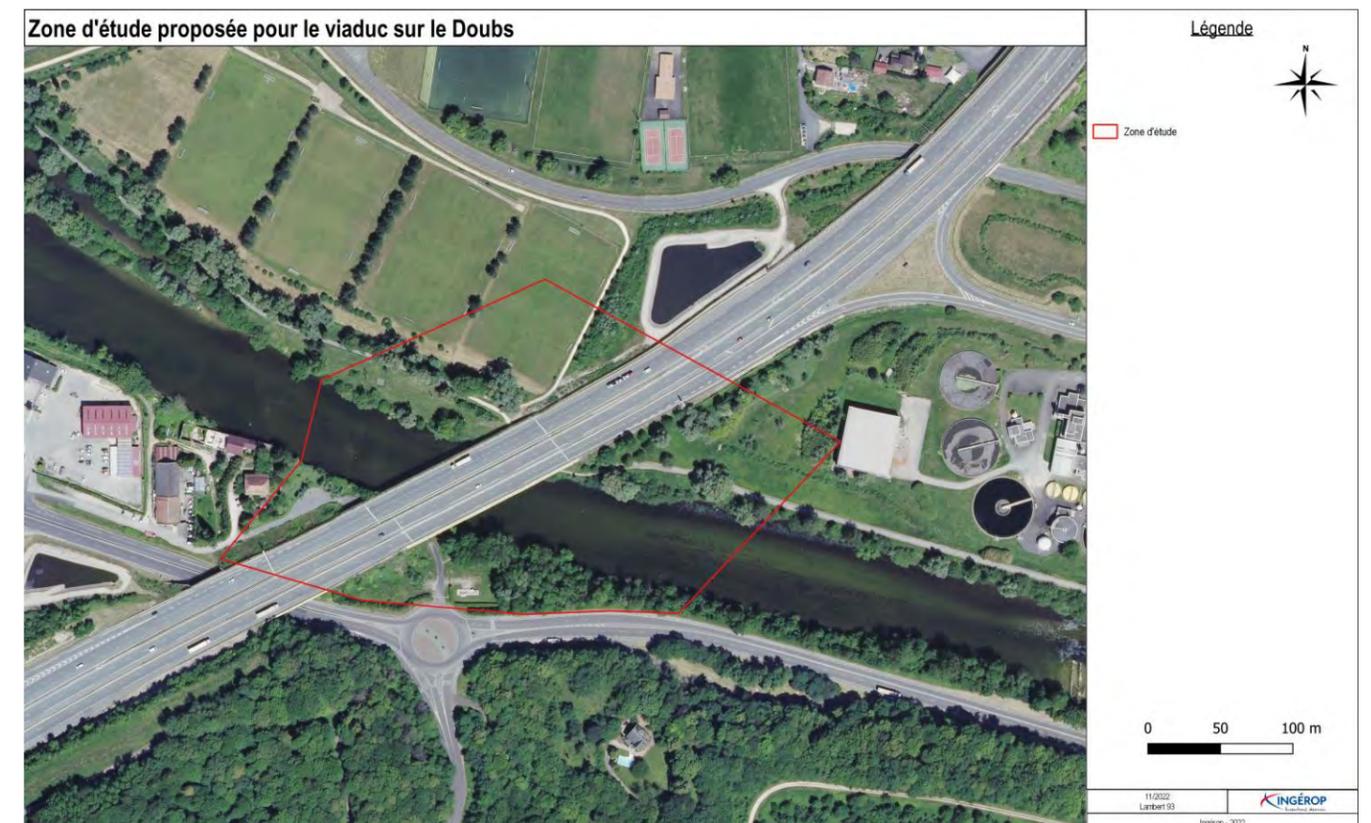
**Figure 3: Localisation du projet du viaduc du canal de dérivation de la Saône**



**Figure 4: Localisation du projet du viaduc de la Saône**



**Figure 5 : Localisation du projet du viaduc du Doubs**



### IV.3. Calendrier prévisionnel

---

Viaduc concerné	Localisation des travaux	Période prévue
Viaduc de Belchamps	Extrados	3 semaines – Août 2024 8 semaines – Avril/mai 2025
	Intrados	21 semaines (S10 à S31) – mars 2025
Viaduc du canal de dérivation de la Saône et viaduc de la Saône	Extrados	12 semaines à partir de S34 – 2024 12 semaines à partir de S20 – 2025
	Intrados	24 semaines à partir de S20 - 2025

## V. METHODOLOGIES ET MODALITES D'INVENTAIRE

Au-delà des zones d'étude, la connaissance écologique du secteur a été analysée sur la base de la bibliographie, des consultations et d'un travail d'identification et d'analyse des continuums écologiques.

Dans ces zones d'étude, des inventaires de terrain ont été réalisés et les éléments des fonctionnalités écologiques ont été identifiés afin de mieux cibler les inventaires.

### V.1. Méthode d'inventaire appliquée

Les inventaires ont pour but de rechercher des espèces ou habitats à enjeu ou soumis à protection afin de décrire le milieu au droit du projet et d'apporter une première évaluation des enjeux du site. **Il ne s'agit pas d'un inventaire exhaustif.**

Les enjeux suivants ont été évalués :

- Les habitats : déterminés et cartographiés selon la typologie Corine Biotope et EUNIS en évaluant les correspondances avec les habitats des cahiers d'habitats ;
- La flore : inventoriée afin d'identifier les espèces à enjeux (espèces d'intérêt communautaire, menacées ou protégées...) et les espèces envahissantes (Renouée du Japon, etc.) ainsi que de caractériser les habitats ;
- La faune : identification des espèces présentes sur la zone (mammifères, avifaune, amphibiens, reptiles, insectes, etc.) et mise en évidence des espèces présentant un enjeu réglementaire.

#### V.1.1. Experts et dates des prospections réalisées

Le tableau suivant présente les dates de prospection, les intervenants et les groupes ciblés lors des interventions réalisées :

Tableau 1 : Présentation des prospections

Dates	Experts	Objet des prospections								
		Flore	Habitats	Amphibiens	Oiseaux	Entomofaune	Reptiles	Mammifères	Chiroptères	Pédologie ZH
01 et 02/02/2023	Mélaine BESSON et Manon MOSCHARD	X	X		X			X	X	-
25-27/04/2023	Alice GENEVOIS, Estelle BRIARD et Manon MOSCHARD	X	X	X	X	X	X	X	X	-
06-08/06/2023	Estelle BRIARD et Manon MOSCHARD	X	X	X	X	X	X*	X	X	-
23-25/08/2023	Lise QUETTIER, Estelle BRIARD et Manon MOSCHARD	X	X	X	X	X	X	X	X	-

X : Taxon ou sujet ciblé

(X) : Taxon observé en dehors des périodes favorables

x\* : Pose de plaques reptiles

#### V.1.2. Inventaire de la flore

L'inventaire de la flore s'organise en 3 étapes majeures :

- **Pré-délimitation** : Ce travail s'effectue en recueillant les données des références bibliographiques existantes. Ce travail préalable permet d'identifier la présence d'espèces végétales à enjeux de conservation et/ou bénéficiant d'un statut de protection. Cette étape s'appuie sur la photo-interprétation ;
- **Définition méthodologique** : Il s'agit d'élaborer un plan d'échantillonnage de la végétation par strate d'occupation (strate herbacée, arbustive, arborescente) ;
- **Parcours d'échantillonnage** : L'expert sillonne les formations végétales en insistant sur les milieux les plus favorables à la présence d'espèces d'intérêt patrimonial et/ou protégées.

Sur chaque station, les espèces identifiées se voient attribuer un indice d'abondance/dominance, basé sur l'échelle de Braun Blanquet, afin de quantifier l'importance des populations dans le milieu et d'identifier les espèces caractéristiques :

- + : individus rares (ou très rares) et recouvrement très faible ;
- 1 : individus assez abondants, mais recouvrement faible ;
- 2 : individus très abondants, recouvrement au moins 1/20 ;
- 3 : nombre d'individus quelconque, recouvrement 1/4 à 1/2 ;
- 4 : nombre d'individus quelconque, recouvrement 1/2 à 3/4 ;
- 5 : nombre d'individus quelconque, recouvrement plus de 3/4.

INDICE BRAUN BLANQUET	
+	
1	
2	
3	
4	
5	

Le géo-positionnement précis de la station est réalisé avec un GPS et des photos d'ensemble sont prises. Des compléments peuvent également être ajoutés lors des observations réalisées entre stations. Par exemple, une attention particulière sera portée à la recherche d'espèces à enjeu.

### V.1.3. Inventaire des habitats

Les habitats sont déterminés à partir des observations sur le site et notamment des relevés floristiques. Un travail préparatoire des inventaires a été réalisé grâce à de la photo-interprétation.

La caractérisation des habitats se base sur les référentiels EUNIS et Corine Biotope en déterminant la sous division correspondante la plus précise pour chaque type d'habitats.

Les habitats identifiés sont décrits et font l'objet de photographies pour illustrer le milieu.

Les correspondances avec les habitats d'intérêt communautaire (cahiers d'habitats Natura 2000) sont également précisées pour les milieux concernés.

Des indications peuvent également être données sur l'état de conservation (bon état, dégradé, menacé) et la dynamique (habitat en expansion, fermeture de l'habitat, climax) des habitats observés.

### V.1.4. Inventaire de la faune

Les investigations faunistiques concernent les groupes suivants :

- Avifaune,
- Amphibiens,
- Reptiles,
- Mammifères terrestres,
- Rhopalocères,
- Odonates,
- Orthoptères,
- Chiroptères.

Pour chaque groupe, une méthodologie d'inventaire sera adaptée est mise en œuvre :

#### A. Avifaune

L'avifaune est étudiée selon plusieurs méthodes de détection :

- Recherche visuelle,
- Recherche d'habitats propices et de traces,
- Écoute active.

La méthode des points d'écoute est utilisée. Elle consiste à noter les contacts auditifs ou visuels de tous les oiseaux à partir de points d'observation dans un rayon d'environ 150 mètres.

Les points d'écoute sont répartis en fonction des secteurs géographiques afin d'échantillonner toutes les typologies d'oiseaux (forestiers, milieux agricoles, milieux humides, habitats anthropiques). Chaque session d'écoute dure 20 minutes afin d'avoir la meilleure représentativité du cortège avifaunistique en présence. Toute espèce contactée lors des transects aléatoires est également notée.

Les statuts de reproduction seront définis pour chaque espèce susceptible de nicher selon 3 classes : nicheur possible, nicheur probable et nicheur certain. Ils seront attribués en fonction des critères suivants :

- **Nidification possible :**
  - Espèce observée durant la saison de reproduction dans un habitat favorable à la nidification,
  - Mâle chanteur (ou cris de nidification) en période de reproduction.

- **Nidification probable :**

- Couple observé dans un habitat favorable durant la saison de reproduction,
- Comportement territorial (chant, querelles avec des voisins, etc.) observé sur un même territoire 2 journées différentes à 7 jours ou plus d'intervalle. Observation simultanée de deux mâles chanteurs ou plus sur un même site,
- Parades nuptiales ou accouplement ou échange de nourriture entre adultes,
- **Fréquentation d'un site de nid potentiel (distinct d'un site de repos),**
- **Signes ou cris d'inquiétude d'un individu adulte,**
- Présence de plaques incubatrices. (Observation sur un oiseau en main),
- **Construction d'un nid, creusement d'une cavité.**

- **Nidification certaine :**

- **Adulte feignant une blessure ou cherchant à détourner l'attention,**
- Nid utilisé récemment ou coquilles vides (**œuf pondu pendant l'enquête**),
- Jeunes fraîchement envolés (espèces nidicoles) ou poussins (espèces nidifuges),
- Adulte entrant ou quittant un site de nid (incluant les nids situés trop haut ou les cavités et nichoirs, le contenu du nid **n'ayant pu être examiné**) ou **adulte en train de couvrir,**
- Adulte transportant des sacs fécaux ou de la nourriture pour les jeunes,
- **Nid avec adulte vu couvant ou contenant des œufs,**
- Nid avec jeune(s) (vu ou entendu).

#### B. Amphibiens

Les amphibiens sont détectés grâce à un ensemble de méthodes complémentaires :

- Détection visuelle : recherche des espèces pendant la période de reproduction. Cette méthode vaut à la fois pour les anoues (grenouilles et crapauds) et les urodèles (tritons, salamandres).
- Détection des pontes : **recherche et identification des pontes grâce à leur forme, leur densité, leur lieu d'accroche, etc.**

Aucun système de nasses ne sera mis en place. Des photographies sont prises afin d'affirmer l'identification et d'illustrer les documents de rendus.

#### C. Reptiles

L'inventaire des reptiles est réalisé selon trois modes opératoires complémentaires :

- Principalement la recherche à vue, où la prospection qualifiée de semi-aléatoire, s'opère discrètement au niveau des zones les plus susceptibles d'abriter des reptiles en insolation (lisières, bordures de pistes, talus, pierriers, murets, etc.). Cette dernière est systématiquement accompagnée d'une recherche à vue dite « à distance » où l'utilisation de jumelles s'avère indispensable pour détecter certaines espèces farouches, notamment les couleuvres ;
- La recherche d'individus directement dans leurs gîtes permanents ou temporaires, en soulevant délicatement les blocs rocheux, souches, débris, etc., et en regardant dans les anfractuosités ;
- Enfin, une recherche minutieuse d'indices de présence tels que les traces (mues, fèces) au niveau des gîtes, ou les individus écrasés sur les axes routiers principaux ou secondaires.

Les inventaires ciblent tout particulièrement plusieurs entités écologiques intéressantes pour les mœurs du cortège herpétologique local (disponibilité en gîtes, en zones de chasse et en zones refuges).

6 plaques reptiles sont disposées sur les sites d'étude afin d'augmenter les chances d'observation de ce groupe d'espèces.



Plaque reptile - Ingérop

#### D. Mammifères terrestres

Les relevés des mammifères terrestres sont basés sur des observations aux jumelles. Un cheminement aléatoire est également réalisé afin d'optimiser la rencontre avec ce taxon.

Les indices de vies (poils, fèces, empreintes, ossements, etc.) sont recherchés afin de faciliter l'identification des espèces présentes sur la zone d'étude.

#### E. Rhopalocères (« papillons de jour »)

Pour les papillons de jour, les inventaires sont menés à vue par cheminements semi-aléatoires au sein des milieux favorables au groupe. Les individus adultes sont identifiés à vue à l'aide de jumelles ou par capture à l'aide d'un filet à insectes. Les individus capturés sont, dans ce cas, relâchés après identification. Les indices permettant de préciser le statut des espèces patrimoniales sont notés : individus émergents, présence d'œufs, etc.

#### F. Odonates (libellules)

Les inventaires des odonates sont menés à vue par cheminements semi-aléatoires au sein des milieux favorables au groupe. Les individus adultes sont identifiés à vue à l'aide de jumelles ou par capture à l'aide d'un filet à insectes. Les individus capturés sont, dans ce cas, relâchés après identification. Les indices permettant de préciser le statut des espèces patrimoniales sont notés : individus émergents, présence d'œufs, etc.

#### G. Orthoptères (Sauterelles et criquets)

Les inventaires des orthoptères sont menés à vue par cheminements semi-aléatoires au sein des milieux favorables au groupe. Les individus adultes sont identifiés par capture à l'aide d'un filet à insectes. Les individus capturés sont relâchés après identification.

#### H. Chiroptères

Ce groupe taxonomique est étudié grâce à la recherche de gîtes et d'habitats favorables aux espèces connues sur le secteur.

Deux types de gîtes potentiels peuvent être rencontrés :

- Cavités arboricoles,
- Fissures des fronts de taille.

L'intérêt des arbres présents pour le gîte des chiroptères arboricoles a été évalué (arbres de gros diamètre, cavités, écorces décollées, etc.). Les cavités et anfractuosités favorables facilement accessibles ont été inspectées pour rechercher des chiroptères ou des indices de présence. Ces inspections ne peuvent prétendre à l'exhaustivité. Les observations de chiroptères ou d'indices de présence (guano, restes de repas, ...) sont localisées au GPS. L'espèce concernée et le nombre d'individus observés sont notés.

Des écoutes passives sont réalisées à l'aide d'enregistreurs SM4 bat lors des périodes d'activité.

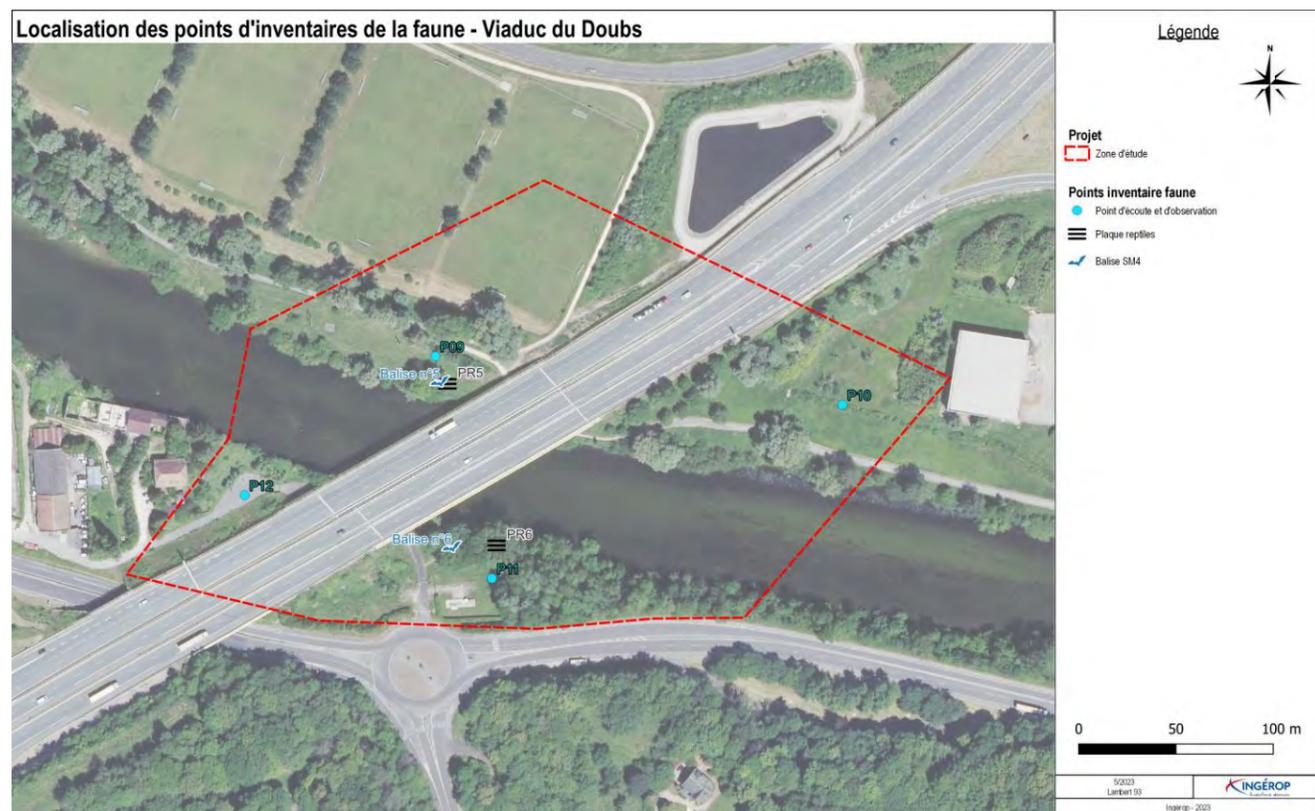
Figure 6: Localisation des points d'inventaires de la faune - Viaduc du canal de dérivation de la Saône



Figure 7 : Localisation des points d'inventaires de la faune - Viaduc de la Saône

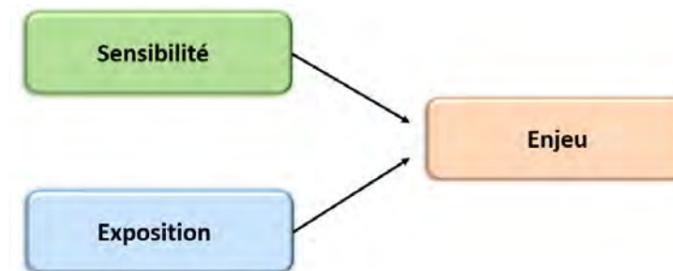


Figure 8 : Localisation des points d'inventaires de la faune - Viaduc du Doubs



## V.2. Méthodologie d'évaluation des enjeux

Les enjeux du projet sont déterminés en fonction de la sensibilité environnementale et de son exposition vis-à-vis des impacts générés par le projet.



Une forte exposition sur une zone de sensibilité environnementale faible entrainera un enjeu limité en comparaison d'une exposition plus faible sur une zone de forte sensibilité environnementale.

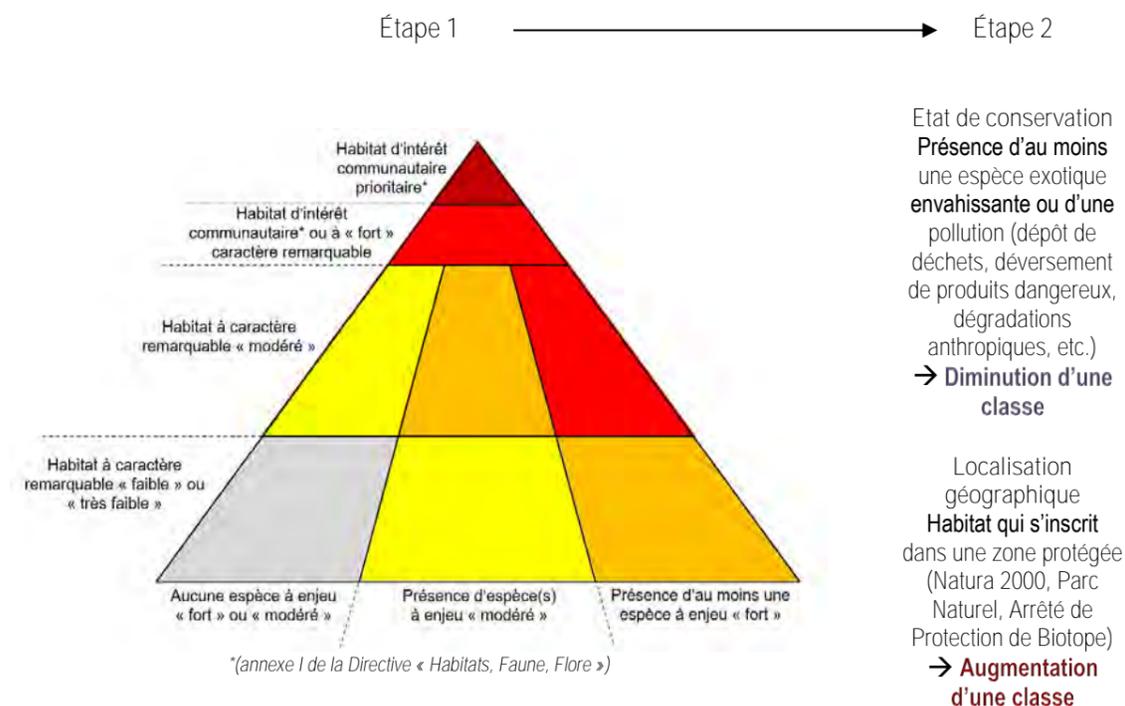
La sensibilité environnementale caractérise la valeur écologique d'un écosystème, à savoir :

- le biotope : représentant le milieu d'accueil de l'écosystème ;
- la biocénose : représentant les espèces peuplant ce biotope.

Elle est déterminée à l'échelle de l'habitat et prend en compte les paramètres suivants :

- ➔ la composition en espèces faunistiques et floristiques,
- ➔ la localisation géographique au droit de zones protégées,
- ➔ l'état de conservation (présence d'espèces exotiques envahissantes, pollutions, dégradations d'origine anthropique, etc.),
- ➔ le caractère remarquable de l'habitat.

La sensibilité environnementale est discrétisée en 5 classes de niveau : très faible, faible, modérée, forte et prioritaire. L'attribution du niveau s'effectue en 2 étapes. Un premier niveau est attribué avec le croisement des données sur la composition spécifique et la potentialité écologique de l'habitat. Par la suite, celui-ci peut être modifié en fonction des deux autres paramètres.



Plusieurs règles ont été définies pour attribuer ce niveau de sensibilité environnementale primaire :

- Un habitat d'intérêt communautaire prioritaire possèdera une sensibilité environnementale prioritaire même si aucune espèce à enjeu « modéré » ou « fort » n'a été inventoriée.
- Un habitat d'intérêt communautaire ou à fort caractère remarquable possèdera une forte sensibilité environnementale même si aucune espèce à enjeu « modéré » ou « fort » n'a été inventoriée.
- La découverte d'au moins une espèce à enjeu « fort » dans un habitat à potentialité écologique modérée ou moindre, augmente d'une classe le niveau de sensibilité environnementale primaire.
- Dans le cas spécifique où un habitat possède un enjeu très particulier, la sensibilité environnementale peut alors être modifiée à dire d'expert (exemple : enjeu chiroptères sous un ouvrage d'art).

### V.2.1. La composition spécifique

La composition spécifique est déterminée à partir d'inventaires naturalistes qui recensent dans une fenêtre temporelle définie, les espèces floristiques et faunistiques qui composent l'habitat. Chaque espèce recensée se voit attribuer un niveau d'enjeu en fonction de son statut de conservation inscrit dans la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) aux niveaux national et régional, ainsi que sa protection réglementaire, comme suit ci-dessous :

#### ■ Pour la faune

		Statut de protection réglementaire	
		Aucune protection	Protection nationale
Liste rouge UICN (nationale et/ou régionale)	<u>Espèce menacée</u> : « Vulnérable » ou statut supérieur	<b>Modérée</b>	<b>Fort</b>
	<u>Espèce non menacée</u> : « Quasi-menacée » (NT) ou statut inférieur	<b>Faible</b>	<b>Modérée</b>

Si une espèce inventoriée n'est qu'en transit, et n'utilise pas l'habitat pour la bonne réalisation de son cycle de vie (alimentation, reproduction, hivernage/hibernage, repos, etc.), alors l'enjeu est considéré comme « **Faible** ».

#### ■ Pour la flore

		Statut de protection réglementaire	
		Aucune protection	Protection (nationale et/ou régionale)
Liste rouge UICN (nationale et/ou régionale)	<u>Espèce menacée</u> : « Vulnérable » (VU) ou statut supérieur ou <b>d'intérêt local*</b>	<b>Modérée</b>	<b>Fort</b>
	<u>Espèce non menacée</u> : « Quasi-menacée » (NT) ou statut inférieur	<b>Faible</b>	<b>Fort</b>

\*Intérêt local : déclinaison départementale de la Liste Rouge régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes. Celle-ci a été créée par les Conservatoires Botaniques du Massif Central et Alpin (CBNMC et CBNA) pour prendre en compte la forte variabilité du statut observée d'un département à l'autre pour certaines espèces, du fait que la région est au carrefour de trois domaines biogéographiques (alpin, méditerranéen et continental).

## V.2.2. Le caractère remarquable de l'habitat

Les habitats naturels et semi-naturels sont identifiés et délimités à partir des relevés floristiques. Le caractère remarquable d'un habitat est qualifié par la potentialité écologique et du niveau de protection réglementaire de celui-ci.

		Intérêt communautaire (Annexe I de la Directive « Habitats, Faune, Flore »)		
		Non	Oui	Prioritaire
Potentialité écologique de l'habitat	Forte	<b>Fort</b>	<b>Fort</b>	<b>Prioritaire</b>
	Moyenne	<b>Modéré</b>	-	-
	Faible	<b>Faible</b>	-	-
	Très faible	<b>Très faible</b>	-	-

- : Cas de figure qui n'existe pas

Les habitats à **très faible** potentialité écologique sont les habitats très imperméabilisés et anthropisés, non propices à l'accueil de la biodiversité. Ils correspondent au niveau J de la typologie EUNIS, à l'exclusion de J5 (plans d'eau construits très artificiels et structures connexes).

Les habitats à **faible** potentialité écologique sont les habitats semi-naturels dont la gestion et/ou la fréquentation par l'Homme sont très fréquentes (parcs, jardins, monoculture intensive, alignements d'arbres en milieu urbain, petits bois anthropisés, etc.)

Les habitats possédant une potentialité écologique **moyenne** sont les habitats naturels favorables à l'accueil de la biodiversité et peu voire pas impactés par des pressions anthropiques.

Les habitats possédant une potentialité écologique **forte** sont ceux classés comme d'intérêts communautaires, ceux caractéristiques de zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008 des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement, à condition qu'ils soient en bon état de conservation, les habitats inscrits sur la liste rouge des habitats européens (Gubbay et al. 2016 ; Janssen et al. 2016) ou encore connus comme réservoirs de biodiversité pour plusieurs espèces protégées et menacées.

## V.2.3. La sensibilité environnementale

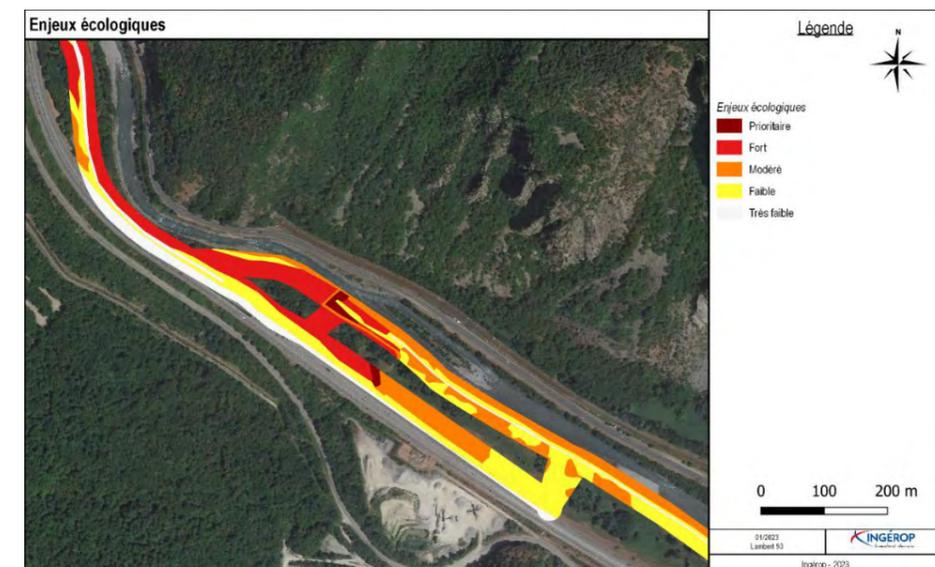
En fonction du niveau de sensibilité environnementale pour chaque habitat impacté par le projet, celui-ci peut subir des modifications.

Sensibilité environnementale	Signification pour le projet
Prioritaire	Secteur nécessitant des mesures de conservation prioritaire avec une contrainte majeure du point de vue réglementaire, pouvant entraîner des modifications du projet
Fort	Secteur pouvant représenter une contrainte du point de vue réglementaire avec des incidences pour le projet
Modéré	Secteur pouvant représenter une contrainte du point de vue réglementaire sans incidence majeure pour le projet
Faible	Secteur sans contrainte du point de vue réglementaire et sans incidence pour le projet, pouvant cependant représenter un intérêt écologique
Très faible	Secteur sans contrainte du point de vue réglementaire et sans incidence pour le projet

Quel que soit le niveau de sensibilité environnementale de l'habitat, la présence de certaines espèces végétales exotiques envahissantes nécessite des traitements spécifiques (Renouée du Japon, Ambrosie).

Cette méthode d'analyse permet une hiérarchisation précise et complète des différents secteurs du site d'étude en traitant de manière indépendante le milieu et la biocénose afin d'offrir une vision précise et rapide des enjeux en présence, ainsi que de leur signification pour le projet. Elle aboutit également à une cartographie des sensibilités écologiques avec la mise en valeur des secteurs à sensibilité « fort » et « prioritaire ».

### Exemple de cartographie des enjeux écologiques



## VI. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

L'analyse bibliographique présente les différentes espèces connues au droit de la zone d'étude ainsi que les zonages d'inventaires et de protection relatifs au milieu naturel. La zone d'étude est agrandie pour prendre en compte ces zones.

Ces informations se basent sur les données collectées par différents organismes en lien avec l'environnement :

- Données faunistiques communales de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO),
- Données floristiques communales du Conservatoire Botanique National de Franche-Comté (CBNFC),
- Données floristiques communales du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP),
- Données d'inventaires des ZNIEFF les plus proches.

L'analyse bibliographique tend à mettre en évidence les espèces ayant un enjeu patrimonial ou réglementaire présentes sur la zone d'étude. Pour les groupes faisant l'objet d'une protection systématique (avifaune, amphibiens, reptiles et chiroptères), seul l'enjeu patrimonial sera détaillé.

Les espèces à enjeux sont définies sur la base des référentiels et textes suivants :

- Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2017),
- Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016), de passage (2011), hivernants (2011),
- Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (2015),
- Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2015),
- Liste rouge des rhopalocères de France métropolitaine (2012),
- Liste rouge des odonates de France métropolitaine (2016),
- Liste rouge des orchidées de France métropolitaine (2010),
- Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2018),
- Liste rouge des oiseaux nicheurs de Franche-Comté (2017),
- Liste rouge des Amphibiens et des Reptiles de Franche-Comté (2020),
- **Listes rouges régionales d'insectes de Franche-Comté (2013),**
- Liste rouge des Chiroptères de Franche-Comté (2011),
- Liste rouge des espèces menacées en Bourgogne : Oiseaux nicheurs (2015),
- Liste rouge des Mammifères hors Chiroptères de Bourgogne (2015),
- Liste rouge des odonates de Bourgogne (2015),
- Liste rouge des Reptiles de Bourgogne (2015),
- Liste rouge des Rhopalocères et Zygènes de Bourgogne (2015),
- Liste Rouge Régionale des Amphibiens de Bourgogne (2015),
- Liste rouge des Chiroptères de Bourgogne (2015),
- Directive Habitats Faune Flore (protection communautaire),
- Directive Oiseaux (protection communautaire),
- Arrêté du 08 janvier 2021 portant sur la protection des amphibiens et des reptiles (protection nationale),
- Arrêté du 23 avril 2007 portant sur la protection des insectes (protection nationale),
- Arrêté du 23 avril 2007 portant sur la protection des mammifères terrestres (protection nationale),
- Arrêté du 29 octobre 2009 portant sur la protection des oiseaux (protection nationale),

- Arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995 portant sur la protection de la flore (protection nationale).

Le statut est caractérisé selon la classification de l'UICN.

Classification UICN	
Non évaluée	NE
Non applicable	NA
Données insuffisantes	DD
Préoccupation Mineure	LC
Quasi menacée	NT
Vulnérable	VU
En danger	EN
En danger critique	CR
Eteinte au niveau régionale	RE
Eteinte au niveau sauvage	EW
Eteinte au niveau mondial	EX

Espèces menacées (VU, EN, CR)

Espèces éteintes (RE, EW, EX)

Les espèces menacées (classifications VU, EN et CR) seront considérées comme présentant un enjeu patrimonial.

Les espèces éteintes ne seront, en principe, pas rencontrées sur la zone d'étude.

## VI.1. Protection et inventaire du milieu naturel

### A. Analyse bibliographique du site du Viaduc de Belchamps à Voujeaucourt

#### ■ Périètre de protection

##### ➤ Natura 2000

Aucun site Natura 2000 ne se trouve dans la zone d'étude.

La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) et la Zone de Protection Spéciale (ZPS) de la « Côte de Champvermol » (FR4301289) (FR4312032) se trouvent à 4,4 km au Sud de la zone d'étude.

Il s'agit d'un ensemble de forêts de pente et de milieux rocheux dominant la plaine alluviale du Doubs.

Les espèces déterminantes pour la ZSC sont les suivantes :

Taxon	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Mammifère	Myotis myotis	Grand Murin
	Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe
	Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe
	Myotis bechsteinii	Murin de Bechstein
Ichtyofaune	Telestes souffia	Blageon
	Parachondrostoma toxostoma	Toxostome
	ottus gobio	Chabot commun
Amphibien	Bombina variegata	Sonneur à ventre jaune

Les espèces déterminantes pour la ZPS sont les suivantes :

Taxon	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseaux	Bubo bubo	Grand-duc d'Europe
	Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe
	Picus canus	Pic cendré
	Dryocopus martius	Pic noir
	Dendrocopos medius	Pic mar
	Ardea alba	Grande aigrette
	Ciconia ciconia	Cigogne blanche
	Pernis apivorus	Bondrée apivore
	Milvus migrans	Milan noir
	Milvus milvus	Milan royal
	Circus aeruginosus	Busard des roseaux
	Circus cyaneus	Busard Saint-Martin
	Pandion haliaetus	Balbusard pêcheur
	Falco columbarius	Faucon émerillon
	Falco peregrinus	Faucon pèlerin

##### ➤ Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

L'APPB « Basse Vallée De La Savoureuse » se trouve à 4,4 km au Nord-Est et l'APPB « Corniches Calcaires du Département du Doubs » se trouve à 4,5 km à l'Ouest de la zone d'étude.

##### ➤ Réserve naturelle

La Réserve Naturelle Nationale (RNN) la plus proche est celle du Ballon Comtois à 30 km au Nord et la Réserve Naturelle Régionale (RNR) la plus proche est celle de la Basse Vallée de la Savoureuse à 5.7 km au Nord de la zone d'étude.

##### ➤ Réserve biologique (RB)

Aucune réserve biologique ne se trouve à proximité de la zone d'étude. La réserve biologique de Saint-Antoine se trouve à 32,4 km au Nord.

##### ➤ Parc Naturel National (PNN)

La zone d'étude se trouve à 113 km du Parc Naturel National Forêts.

##### ➤ Parc Naturel Régional (PNR)

La zone d'étude se trouve à 13 km au Nord du Parc naturel Régional du Doubs Horloger.

#### ■ Périètre d'inventaire

##### ➤ Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

La ZNIEFF de type 1 « Cote de Champvermol » (430002270) se situe à 4,4 km au Sud de la zone d'étude.

Aucun habitat n'est déterminant pour cette ZNIEFF.

Les espèces déterminantes pour la ZNIEFF sont les suivantes :

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseaux	Falco peregrinus	Faucon pèlerin
	Dryocopus martius	Pic noir
	Picus canus	Pic cendré
	Corvus corax	Grand corbeau
Amphibiens	Alyte accoucheur	Alyte accoucheur
	Bufo bufo	Crapaud commun
	Rana temporaria	Grenouille rousse
	Bombina variegata	Sonneur à ventre jaune
Rhopalocères	Glaucopsyche alexis	Azuré des Cytises
	Hipparchia alcyone	Petit Sylvandre
	Satyrion spini	Thécla des Nerpruns
Odonates	Cordulegaster bidentata	Cordulégastre bidenté
Reptiles	Natrix maura	Couleuvre vipérine

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Ichtyofaune	Thymallus thymallus	Ombre commun
	Leuciscus souffia	Blageon
	Chondrostoma toxostoma	Toxostome
Phanérogames	Asperula tinctoria	Aspérule des teinturiers
	Aster amellus	Aster amelle
	Coronilla coronata	Coronille couronnée
	Dianthus gratianopolitanus	<b>Cœillet de Grenoble</b>
	Gymnadenia odoratissima	Gymnadénie très odorante
	Hepatica nobilis	Hépatique à trois lobes
	Iberis intermedia	Ibéride intermédiaire
	Iberis saxatilis	Ibéride des rochers
	Leucanthemum adustum	Marguerite brûlée
	Ophrys apifera	Ophrys abeille
	Ranunculus lingua	Renoncule langue
	Viola mirabilis	Violette admirable

Une ZNIEFF de type 1 est **présente dans un rayon d'étude de 5 km autour de la zone d'étude immédiate** :

- ZNIEFF 1 « Basse vallée de la Savoureuse » (430013662) à 4,9 km au Nord.

Une ZNIEFF de type 2 est également présente dans un rayon de 15 km **de la zone d'étude** :

- ZNIEFF 2 « Vallée de la Bourbeuse et ses affluents, la Madeleine et la Saint-Nicolas » (430020211) se situe à 12,2 km au Nord-Est **de la zone d'étude**.

➤ Espace Naturel Sensible (ENS)

Trois Espaces Naturels Sensibles se trouvent dans un rayon de 15 km autour de **la zone d'étude**. L'ENS de la Vallée de l'Allan se situe à 5,6 km au Nord-Est, l'ENS de la Source de la Doue se trouve à 3,3 km au Sud et l'ENS Zone humide de Valentigney se trouve à 11,6 km au Sud.

Figure 9 : Localisation des zonages réglementaires (Site Franche-Comté)

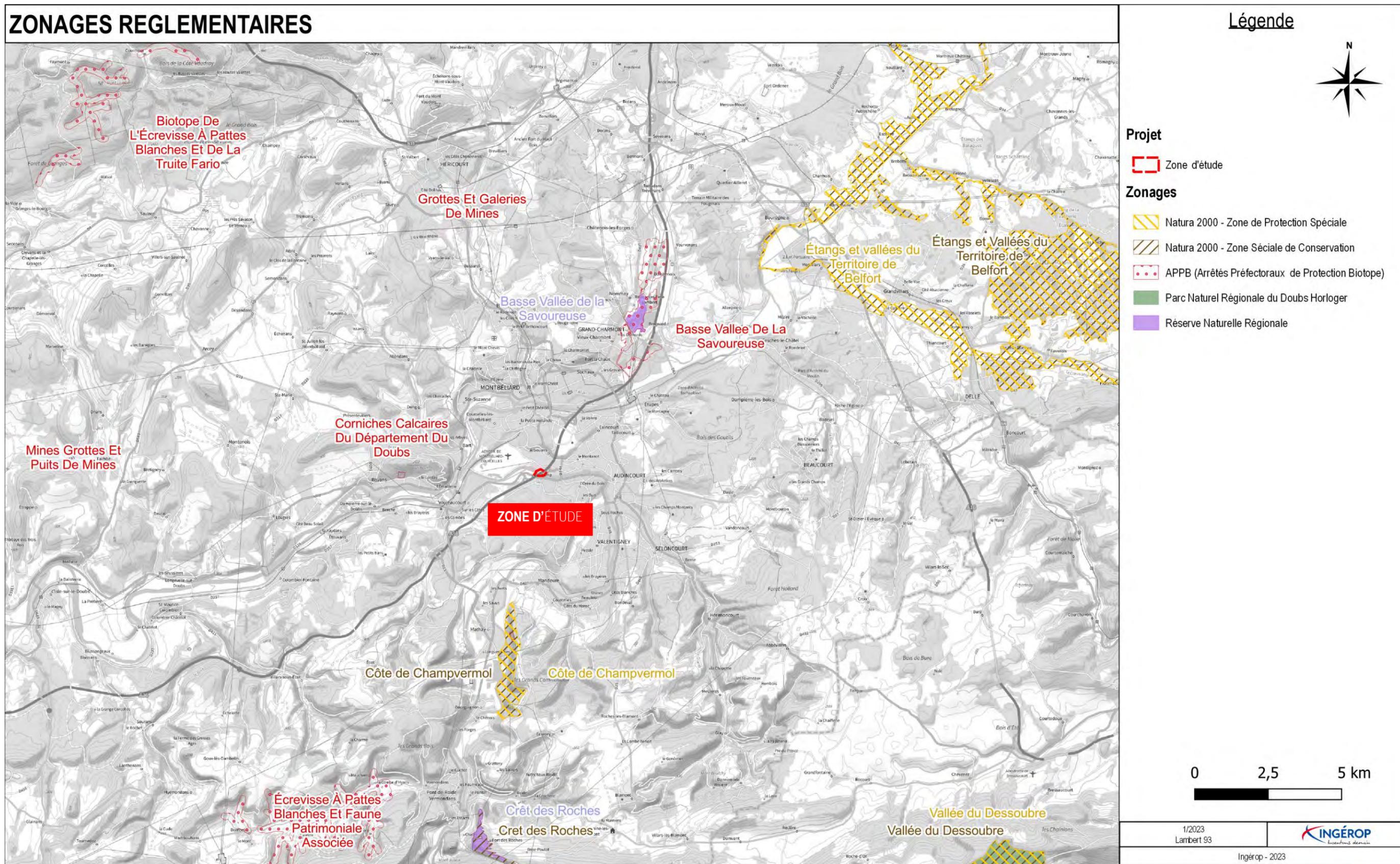
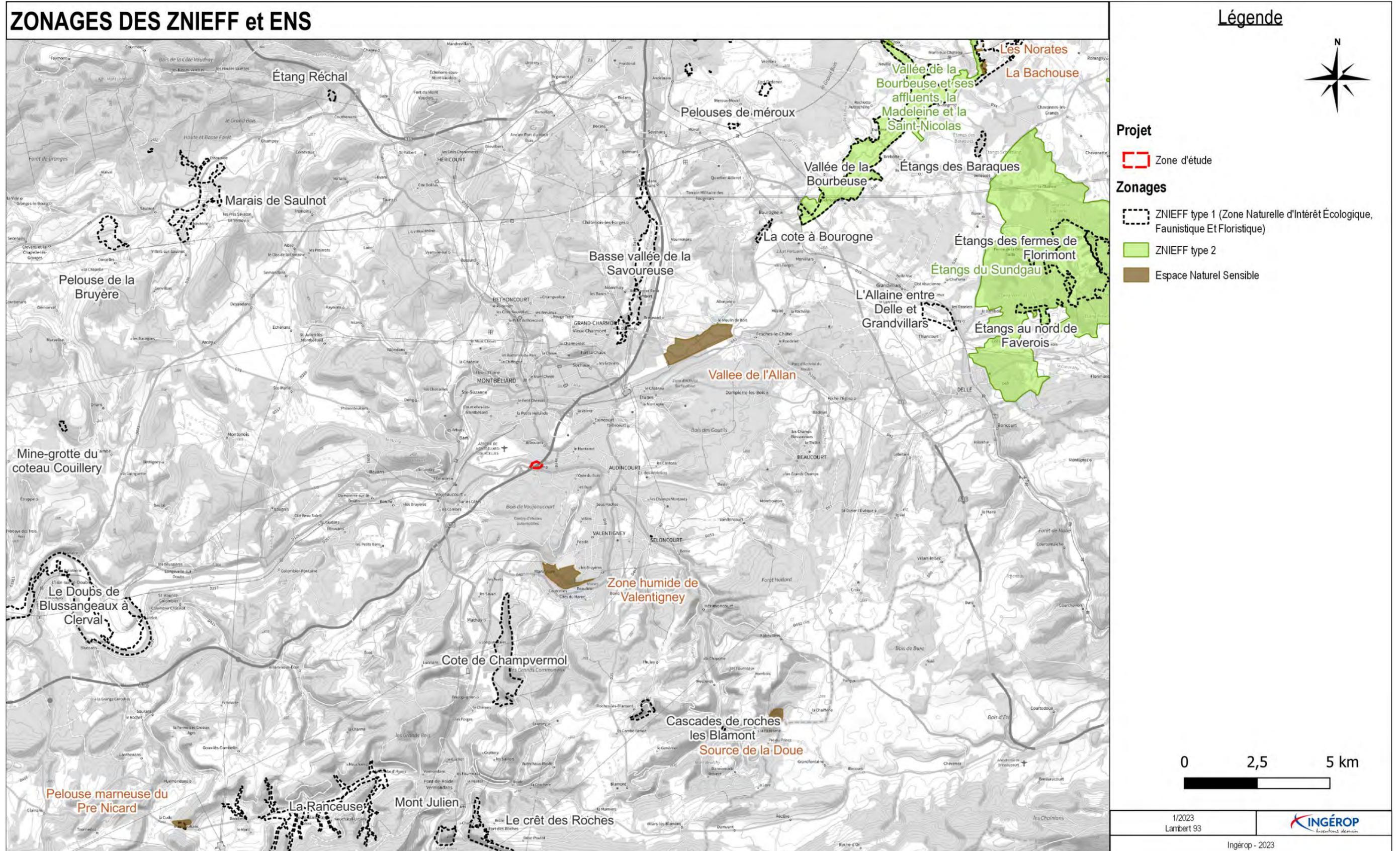


Figure 10 : Localisation des zonages des ZNIEFF et Espaces naturels Sensibles (Site Franche-Comté)



B. : Analyse bibliographique des secteurs concernées par les viaducs sur la Saone et le canal de dérivation de la Saône

#### ■ Périètre de protection

##### ➤ Natura 2000

Aucun site Natura 2000 ne se trouve dans les zones **d'étude**.

La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) et la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Forêt de Citeaux et environs » se trouvent à 1,6 km à l'Ouest des zones **d'étude** (FR2601013) (FR2612007).

Il s'agit d'un vaste ensemble forestier caractéristique des plaines alluviales de la Saône. Il présente un intérêt pour l'avifaune et pour ses habitats.

Les espèces déterminantes pour la ZSC sont les suivantes :

Taxon	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Chiroptères	Myotis myotis	Grand Murin
	Myotis bechsteinii	Murin de Bechstein
	Myotis emarginatus	Murin à oreilles échancrées
	Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe
	Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe
Amphibiens	Bombina variegata	Sonneur à ventre jaune
	Triturus cristatus	Triton crêté
Coléoptères	Lucanus cervus	Lucane cerf-volant
Briophytes	Dicranum viride	Dicrane vert
Phanérogames	Marsilea quadrifolia	Marsilée à quatre feuilles

Les espèces déterminantes pour la ZPS sont les suivantes :

Taxon	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseaux	Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe
	Picus canus	Pic cendré
	Dryocopus martius	Pic noir
	Dendrocopos medius	Pic mar
	Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur
	Ixobrychus minutus	Blongios nain
	Nycticorax nycticorax	Bihoreau gris
	Egretta garzetta	Aigrette garzette
	Ardea alba	Grande aigrette
	Ardea purpurea	Héron pourpré
	Ciconia nigra	Cigogne noire
	Aythya ferina	Fuligule milouin
	Pernis apivorus	Bondrée apivore
	Milvus migrans	Milan noir
	Milvus milvus	Milan royal
Circus aeruginosus	Busard des roseaux	

Taxon	Nom scientifique	Nom vernaculaire
	Circus cyaneus	Busard Saint-Martin
	Circus pygargus	Busard cendré
	Hieraetus pennatus	Aigle botté
	Pandion haliaetus	Balbusard pêcheur
	Rallus aquaticus	Râle d'eau
	Scolopax rusticola	Bécasse des bois

##### ➤ Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

L'APPB Basse Vallée du Doubs se trouve à 10 km au Sud des zones **d'étude**.

##### ➤ Réserve Naturelle

Aucune réserve naturelle ne se trouve dans un périmètre de 15 km autour des zones **d'étude**.

La Réserve Naturelle Nationale (RNN) la plus proche est celle de l'Île du Girard à 21 km à l'Est et la Réserve Naturelle Régionale (RNR) la plus proche est celle de Val Suzon à 41 km au Nord des zones **d'étude**.

##### ➤ Réserve biologique (RB)

Aucune réserve biologique ne se trouve dans la zone **d'étude**.

La Réserve Biologique Dirigée et Intégrale de Citeaux se trouvent à 6,1 km au Nord-Ouest.

##### ➤ Parc Naturel National (PNN)

Les zones **d'étude se trouvent** à 60 km du Parc Naturel National Forêts.

##### ➤ Parc Naturel Régional (PNR)

Le Parc Naturel Régional du Morvan se trouve à 57,4 km à l'Ouest des zones **d'étude**.

#### ■ Périètre d'inventaire

##### ➤ Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Une partie de la ZNIEFF de type 1 « Pairies de Chamblanc » (260030267) se trouve sur une partie de la zone **d'étude du viaduc de la Saône**.

Creusant une vallée élargie, la Saône repose sur des alluvions récentes. Le bassin d'inondation, occupé majoritairement par des cultures, comporte encore quelques secteurs en prairie dont celui de Chamblanc. Ces habitats relictuels présentent un patrimoine naturel riche.

Les habitats déterminants pour cette ZNIEFF sont Faciès à Pestarella tyrrhena (anciennement Callianassa tyrrhena) et Bornia sebetia (A5.281), Fourrés des marais salés atlantiques 9580 Bois méditerranéens à Taxus baccata (15.62), Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes (E.2.2), Prairies de fauche de basse altitude (38.2), Concrétion de Neogoniolithon brassica-florida (A1.232) et Tourbières à Molinie bleue (51.2).

Les espèces déterminantes pour la ZNIEFF sont les suivantes :

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Phanérogames	Carex melanostachya	Laïche à épis noirs
	Fritillaria meleagris	Fritillaire pintade
	Jacobaea aquatica	Jacobée aquatique
	Jacobaea erratica	Jacobée à feuilles de barbarée
	Veronica verna	Véronique printanière

D'autres ZNIEFF de type 1 sont présentes dans un rayon d'étude de 5 km autour de la zone d'étude immédiate, notamment :

- ZNIEFF 1 « Méandres de la Saône à Glanon et Chatelet » (260030266) à 1,5 km au Nord ;
- ZNIEFF 1 « Prairies et ile du val de Saône à Pagny » (260030265) à 3,8 km au Nord-Est ;
- ZNIEFF 1 « Prairies inondables de Saunières à Seurre » (260015032) à 4,1 km au Sud ;
- ZNIEFF 1 « Mares du bois de l'enfer à Pagny-le-Château » (260030263) à 4,9 km à l'Est.

Les deux zones d'étude se trouvent dans la ZNIEFF de type 2 « Val de Saône de Pontailier à la confluence avec le Doubs » (260014849).

Ses habitats déterminants sont :

Code Corine Biotope	
38.2 Prairies de fauche de basse altitude	37.214 Prairies à Sénéçon aquatique
37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées	37.71 Voiles des cours d'eau
37.214 Prairies à Sénéçon aquatique	38.2 Prairies de fauche de basse altitude
37.71 Voiles des cours d'eau	44.4 Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves
38.22 Prairies de fauche des plaines médio-européennes	22.33 Groupements à Bidens tripartitus
38.2 Prairies de fauche de basse altitude	22.33 Groupements à Bidens tripartitus
22.44 Tapis immergés de Characées	22.41 Végétations flottant librement
22.43 Végétations enracinées flottantes	24.4 Végétation immergée des rivières
22.422 Groupements de petits Potamots	22.44 Tapis immergés de Characées
22.414 Colonies d'Utriculaires	37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées
22.413 Radeaux de Stratiotes	38.22 Prairies de fauche des plaines médio-européennes
22.411 Couvertures de Lemnacées	44.4 Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves
53.145 Communautés à Jonc fleuri	37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées
53.141 Communautés de Sagittaires	38.22 Prairies de fauche des plaines médio-européennes
53.141 Communautés de Sagittaires	53.141 Communautés de Sagittaires
22.33 Groupements à Bidens tripartitus	53.145 Communautés à Jonc fleuri
22.41 Végétations flottant librement	22.412 Radeaux d'Hydrocharis
22.41 Végétations flottant librement	22.414 Colonies d'Utriculaires

Code Corine Biotope	
37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées	22.421 Groupements de grands Potamots
37.214 Prairies à Sénéçon aquatique	22.44 Tapis immergés de Characées
37.7 Lisières humides à grandes herbes	24.52 Groupements euro- sibériens annuels des vases fluviatiles
44.11 Saussaies pré-alpines	37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées
44.13 Forêts galeries de Saules blancs	44.4 Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves
44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	

Les espèces déterminantes sont :

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	
Amphibiens	Bufo calamita	Crapaud calamite	
	Hyla arborea	Rainette verte	
	Triturus vulgaris	Triton ponctué	
Chiroptères	Myotis myotis	Grand Murin	
Oiseaux	Acrocephalus arundinaceus	Rousserolle turdoïde	
	Acrocephalus schoenobaenus	Phragmite des joncs	
	Anas acuta	Canard pilet	
	Ardea purpurea	Héron pourpré	
	Ciconia ciconia	Cigogne blanche	
	Circus aeruginosus	Busard des roseaux	
	Circus cyaneus	Busard Saint-Martin	
	Circus pygargus	Busard cendré	
	Crex crex	Râle des genêts	
	Dendrocopos medius	Pic mar	
	Dendrocopos minor	Pic épeichette	
	Egretta garzetta	Aigrette garzette	
	Falco subbuteo	Faucon hobereau	
	Gallinago gallinago	Bécassine des marais	
	Jynx torquilla	Torcol fourmilier	
	Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	
	Lanius senator	Pie-grièche à tête rousse	
	Locustella luscinioides	Locustelle lusciniôide	
	Nycticorax nycticorax	Bihoreau gris	
	Riparia riparia	Hirondelle de rivage	
	Saxicola rubetra	Tarier des prés	
	Sterna hirundo	Sterne pierregarin	
	Tringa totanus	Chevalier gambette	
	Luscinia svecica	Gorgebleue à miroir	
	Upupa epops	Huppe fasciée	
	Ichtyofaune	Anguilla anguilla	Anguille d'Europe
		Cottus gobio	Chabot commun
Esox lucius		Brochet	

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
	<i>Lota lota</i>	Lote
	<i>Rhodeus sericeus</i>	Bouvière
Phanérogames	<i>Stellaria palustris</i>	Stellaire des marais
	<i>Stratiotes aloides</i>	Faux-aloès
	<i>Salix eleagnos</i>	Saule drapé
	<i>Ranunculus ophioglossifolius</i>	Bouton d'or à feuilles d'Ophioglosse
	<i>Potamogeton trichoides</i>	Potamot filiforme
	<i>Poa palustris</i>	1759 Pâturin des marais
	<i>Oenanthe silaifolia</i>	Oenanthe à feuilles de Silaüs
	<i>Inula britannica</i>	Inule d'Angleterre
	<i>Hypericum androsaemum</i>	Millepertuis Androsème
	<i>Gratiola officinalis</i>	Gratiolle officinale
	<i>Fritillaria meleagris</i>	Fritillaire pintade
	<i>Euphorbia palustris</i>	Euphorbe des marais
	<i>Dactylorhiza incarnata</i>	Orchis incarnat
	<i>Butomus umbellatus</i>	Butome en ombelle
	<i>Allium angulosum</i>	Ail à tige anguleuse
Ptéridophytes	<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Ophioglosse commun

Quelques ZNIEFF de type 2 sont également présentes dans un rayon de 15 km de la zone d'étude, notamment :

- ZNIEFF 2 « Massif Boise De Cîteaux » (260015011) à 1,2 km à l'Ouest ;
- ZNIEFF 2 « Basse vallée du Doubs et réseau d'étangs au sud » (260030455) à 9,2 km au Sud ;
- ZNIEFF 2 « Rivière la Vouge » (260030461) à 9,1 km au Nord.

➤ Espace Naturel Sensible (ENS)

Aucun Espace Naturel Sensible n'a été observé à proximité de la zone d'étude. Le plus proche est l'ENS Grand Etang de Pontoux qui se trouve à 12 km au Sud.

Figure 11 : Localisation des zonages réglementaires (Sites Bourgogne)

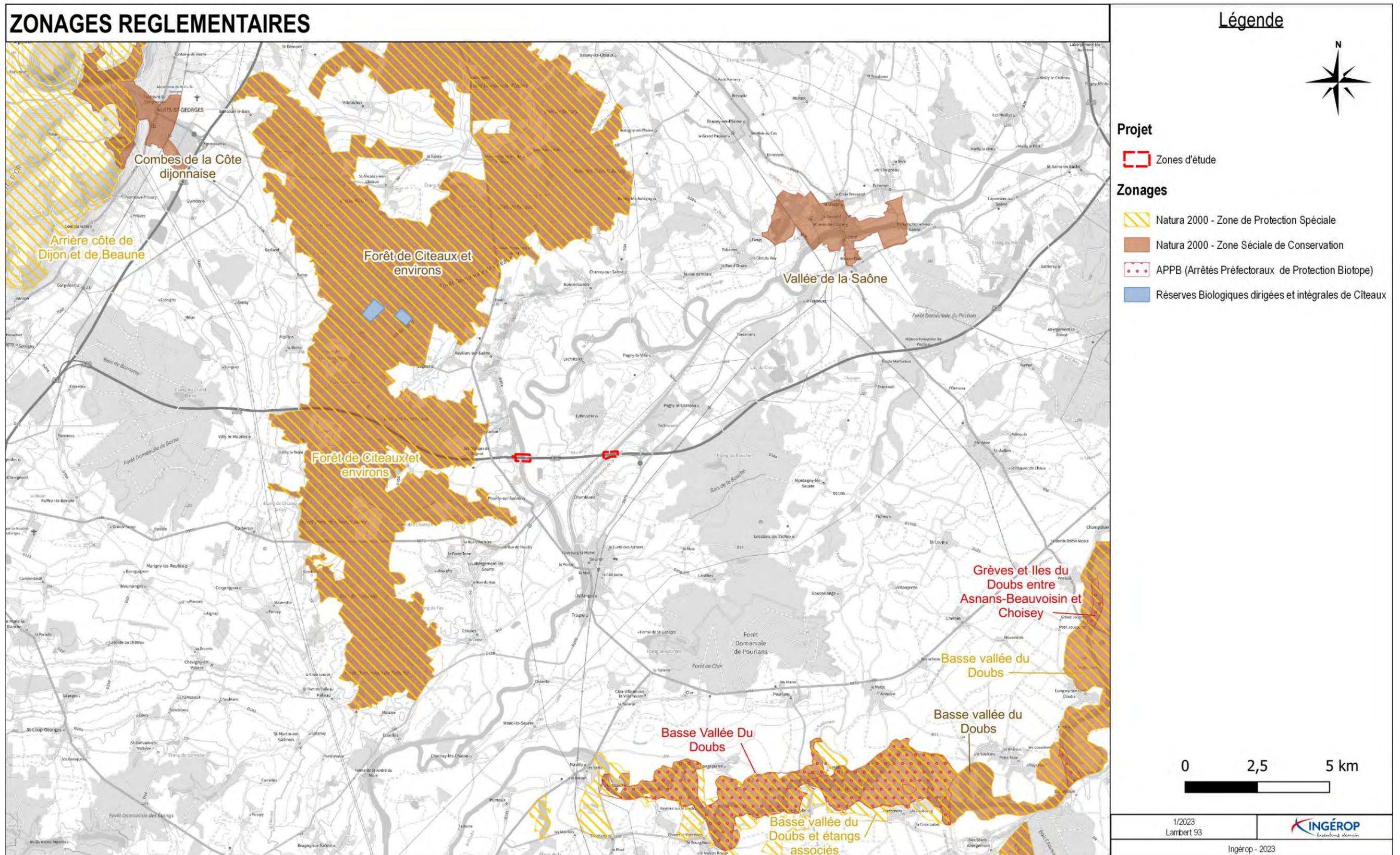
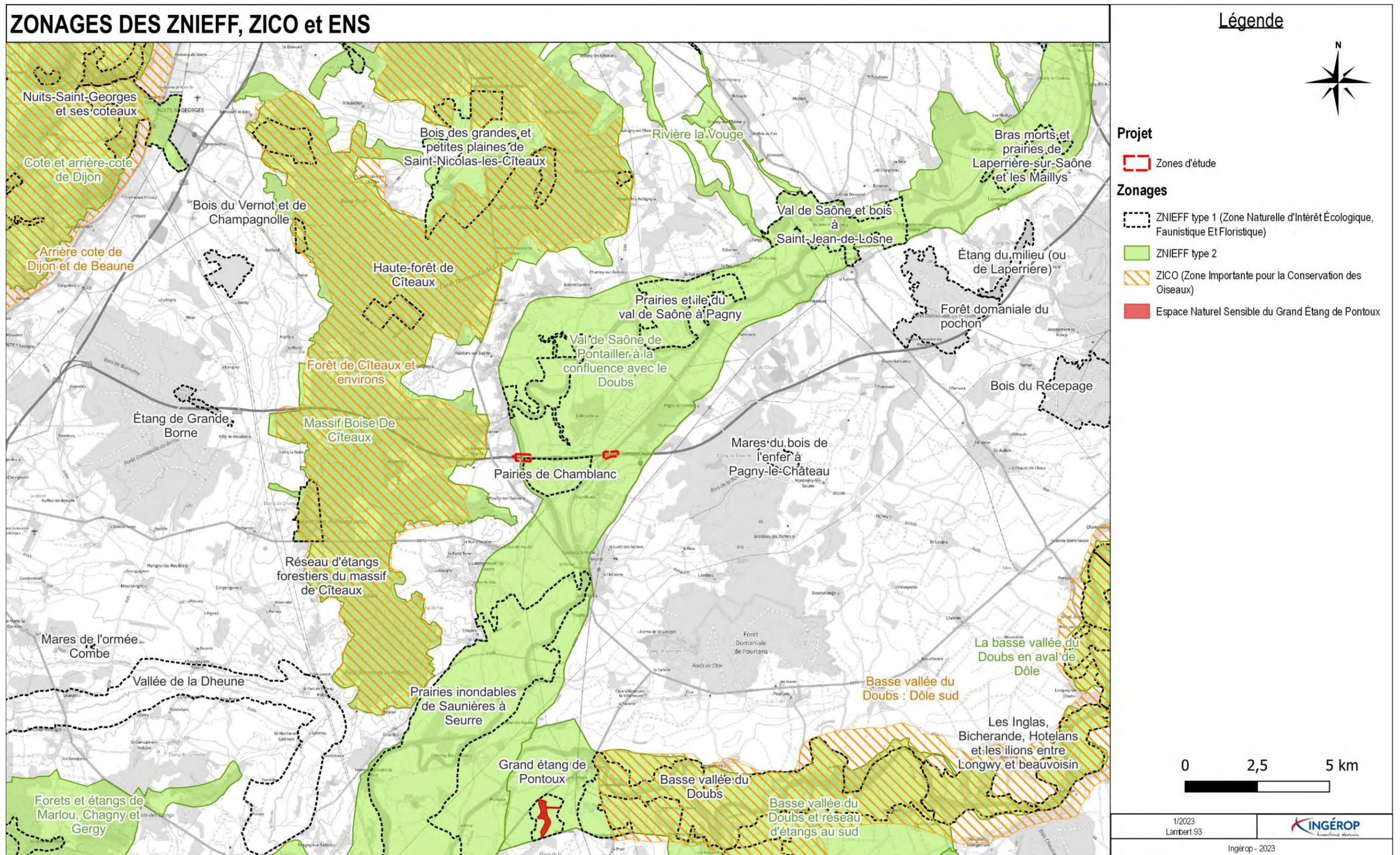


Figure 12 : Localisation des zonages des ZNIEFF, ZICO et Espaces Naturels Sensibles (Sites Bourgogne)



## VI.2. Zones humides

Selon la Loi sur l'Eau de 1992, les zones humides sont définies comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Cette définition juridique, codifiée à l'article L211-1 du Code de l'environnement, définit ce qu'est une zone humide du point de vue réglementaire. Elle diffère des définitions scientifiques utilisées pour qualifier les zones humides prioritaires, Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE) qui ne sont pas directement en lien avec la Loi sur l'Eau.

Le concept de zones humides a été précisé par le décret du 30 janvier 2007 (articles L214-7-1 et R211-108 du Code de l'environnement), par l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 et par la circulaire MEEDDAT/DE/SDMAGE/BEMA 2008-16 du 25 juin 2008.

La Police de l'Eau s'appuie sur la définition des zones humides inscrite à l'article 1er de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par celui du 1er octobre 2009 :

« Un espace peut être considéré comme zone humide [...], dès qu'il présente l'un des critères suivants :

1. Ses sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 ;
2. Sa végétation, si elle existe, est caractérisée :
  - Soit par des espèces indicatrices de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 [...];
  - Soit par des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats », caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 ».

La nouvelle décision du 17 juin 2020 du Conseil d'Etat conforte la nouvelle définition réglementaire des zones humides (critères alternatifs).

Aucune zone humide RAMSAR n'est recensée dans un rayon de 15 km autour des 3 zones d'étude.

Site Franche-Comté :

A 400 mètres de la zone d'étude se trouve une zone humide associée au Doubs. De plus, un bosquet humide est présent à 300 mètres.

Site Bourgogne :

Le ruisseau des Prés est un ruisseau passant entre les deux zones d'étude. Ses abords sont considérés comme des zones humides, localisées à 1.2 km des zones d'étude. Une autre zone humide est identifiée à 400 mètres de la zone d'étude traversant la Saône.

Figure 13 : Localisation des zones humides et du réseau hydrographique – Site Franche-Comté

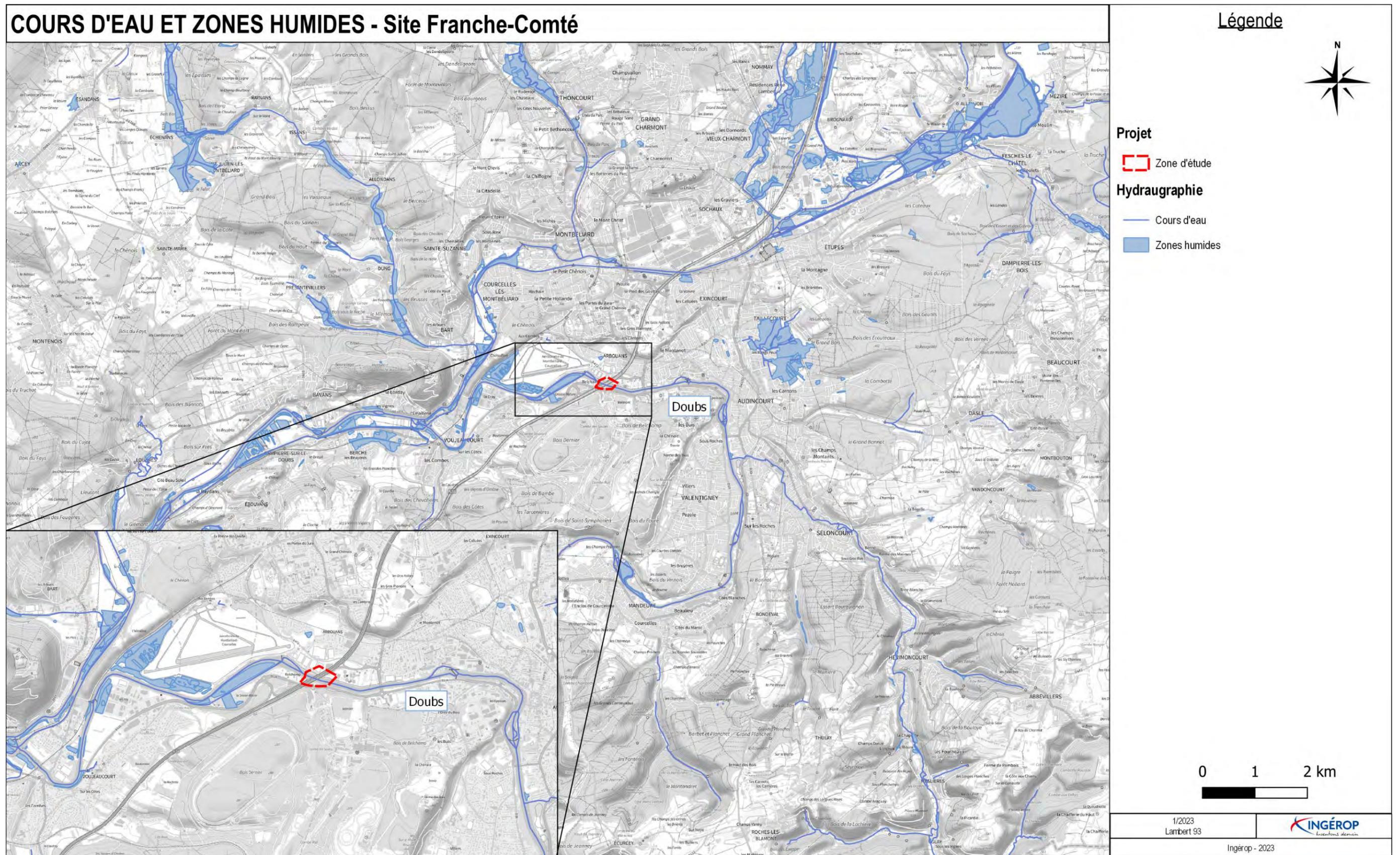


Figure 14 : Localisation des zones humides et du réseau hydrographique – Sites Bourgogne

# COURS D'EAU ET ZONES HUMIDES - Sites Bourgogne

## Légende



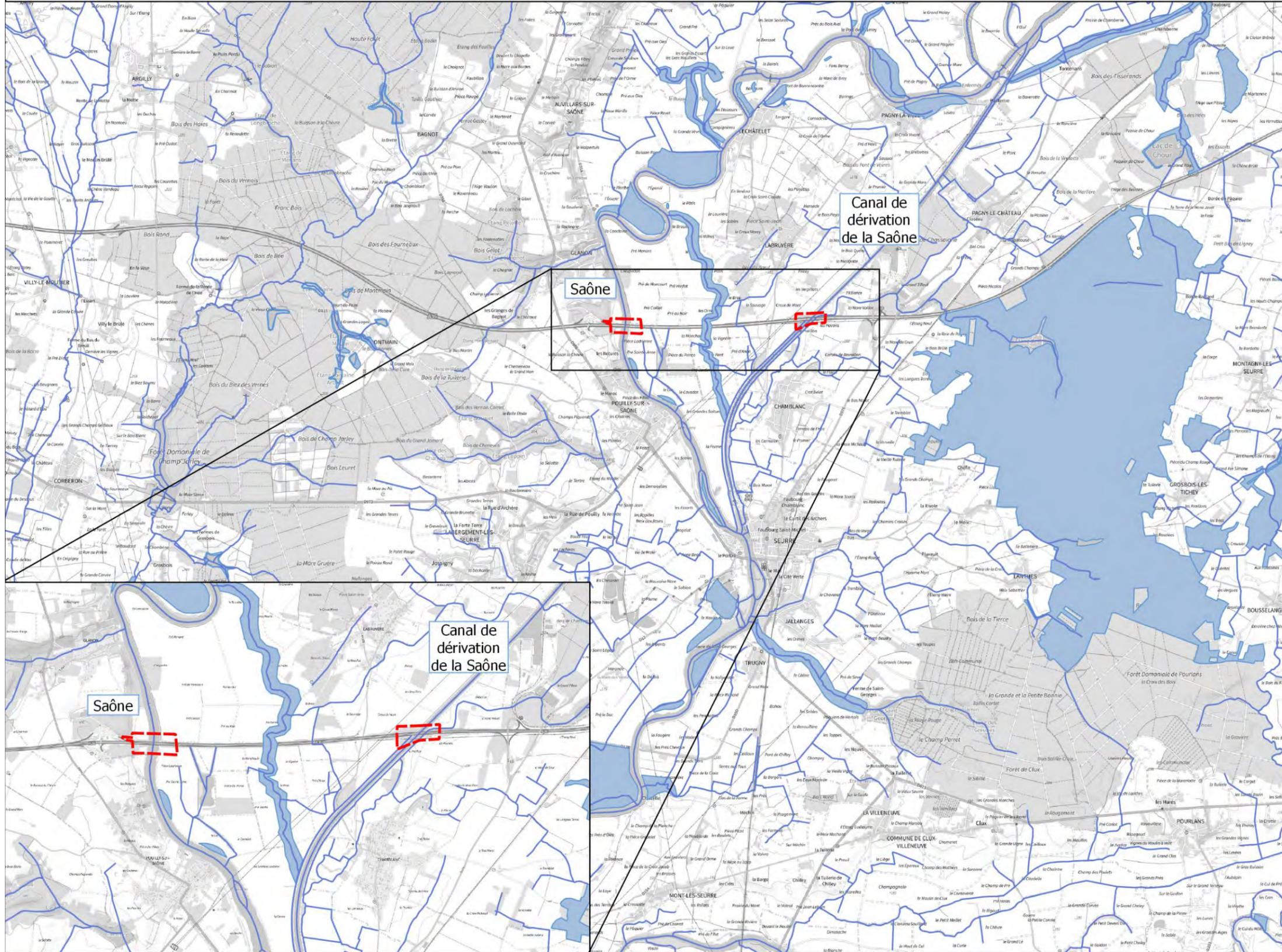
### Projet

Zones d'étude

### Hydraographie

Cours d'eau

Zones humides



0 1 2 km

1/2023  
Lambert 93



Ingerop - 2023

### VI.3. Corridor écologique : **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires**

Le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** de la région Bourgogne Franche Comté a été arrêté lors de l'assemblée plénière des 25 et 26 juin 2020. Il présente l'ambition régionale à l'horizon 2050 :

- Axe 1 : accompagner les transitions
  - o Travailler à une structuration robuste du territoire avec des outils adaptés
  - o **Préparer l'avenir en privilégiant la sobriété et l'économie des ressources**
  - o Redessiner les modèles existants avec et pour les citoyens
  - o Conforter le capital de santé environnementale
  
- Axe 2 : organiser la réciprocité pour faire de la diversité des territoires une force pour la région
  - o Garantir un socle commun de services aux citoyens sur les territoires
  - o Faire fonctionner les différences par la coopération et les complémentarités
  
- **Axe 3 : construire des alliances et s'ouvrir sur l'extérieur**
  - o Dynamiser les réseaux, les réciprocités et le rayonnement régional
  - o Optimiser les connexions nationales et internationales

La Trame Verte et Bleue (TVB) constitue un réseau de continuités écologiques terrestres (Trame Verte) et aquatiques (Trame Bleue). Les SRCE avaient dû prendre en compte 5 types de continuités écologiques dans une finalité de cohérence nationale : les milieux ouverts thermophiles, les milieux ouverts frais à froid, les milieux boisés, les bocages et les voies de migration.

Le SRADDET a pour objectif la préservation et la restauration des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques pour assurer une meilleure connectivité des milieux.

L'analyse de l'atlas cartographique du SRADDET que les zones d'étude sont peu concernées par la Trame Verte et Bleue régionale.

#### Site de Franche-Comté :

La zone d'étude se trouve dans un contexte urbain, la continuité écologique terrestre est par conséquent perturbée. Aucun corridor écologique ou réservoir de biodiversité terrestre n'est à proximité de la zone d'étude.

Le Doubs est considéré comme un cours d'eau de la Trame Bleue qui n'exige d'être remis en bon état pour la continuité aquatique.

#### Sites de Bourgogne :

Les zones d'étude se trouvent dans des milieux moins anthropisés. A l'échelle de la région, des réservoirs de biodiversité terrestre sont à proximité des zones d'étude mais aucun corridor écologique terrestre. Les zones d'étude sont fortement concernées par la Trame Bleue. En effet, elles sont toutes deux concernées par des réservoirs de biodiversité aquatique tels que la Saône, le Canal de dérivation de la Saône ou des zones humides à proximité. Tout ce complexe de zones humides constitue un corridor écologique régional à remettre en état.

**La zone d'étude de la région Franche-Comté ne présente pas d'enjeu de la Trame Verte et Bleue à l'échelle régionale. Les zones d'étude de Bourgogne** jouent un rôle dans la continuité aquatique régionale bien que les corridors ne soient pas en bon état.

Figure 15 : Extrait de la Trame Verte et Bleue régionale en Franche-Comté

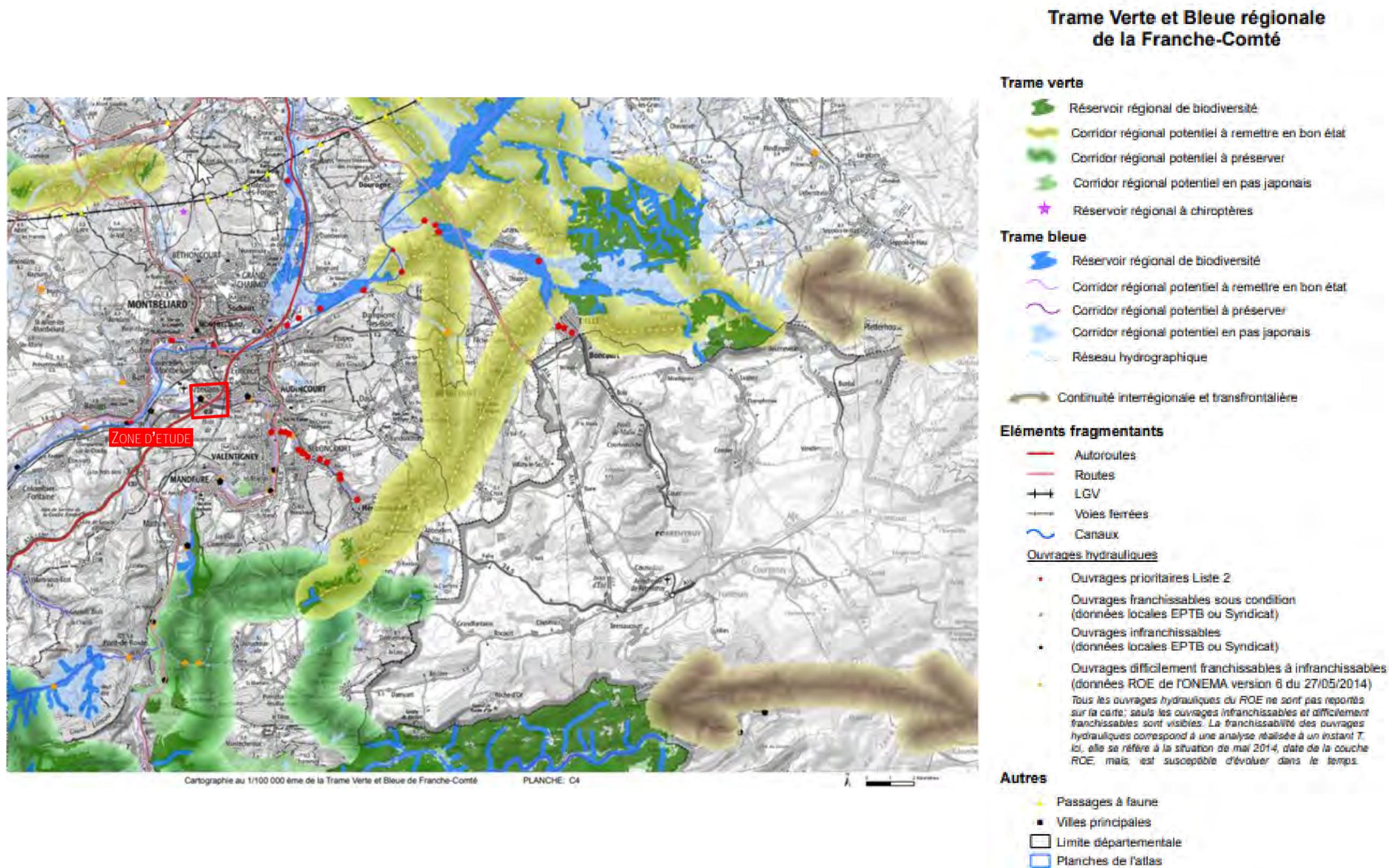


Figure 16 : Extrait de la Sous-trame régionale forêt en Bourgogne

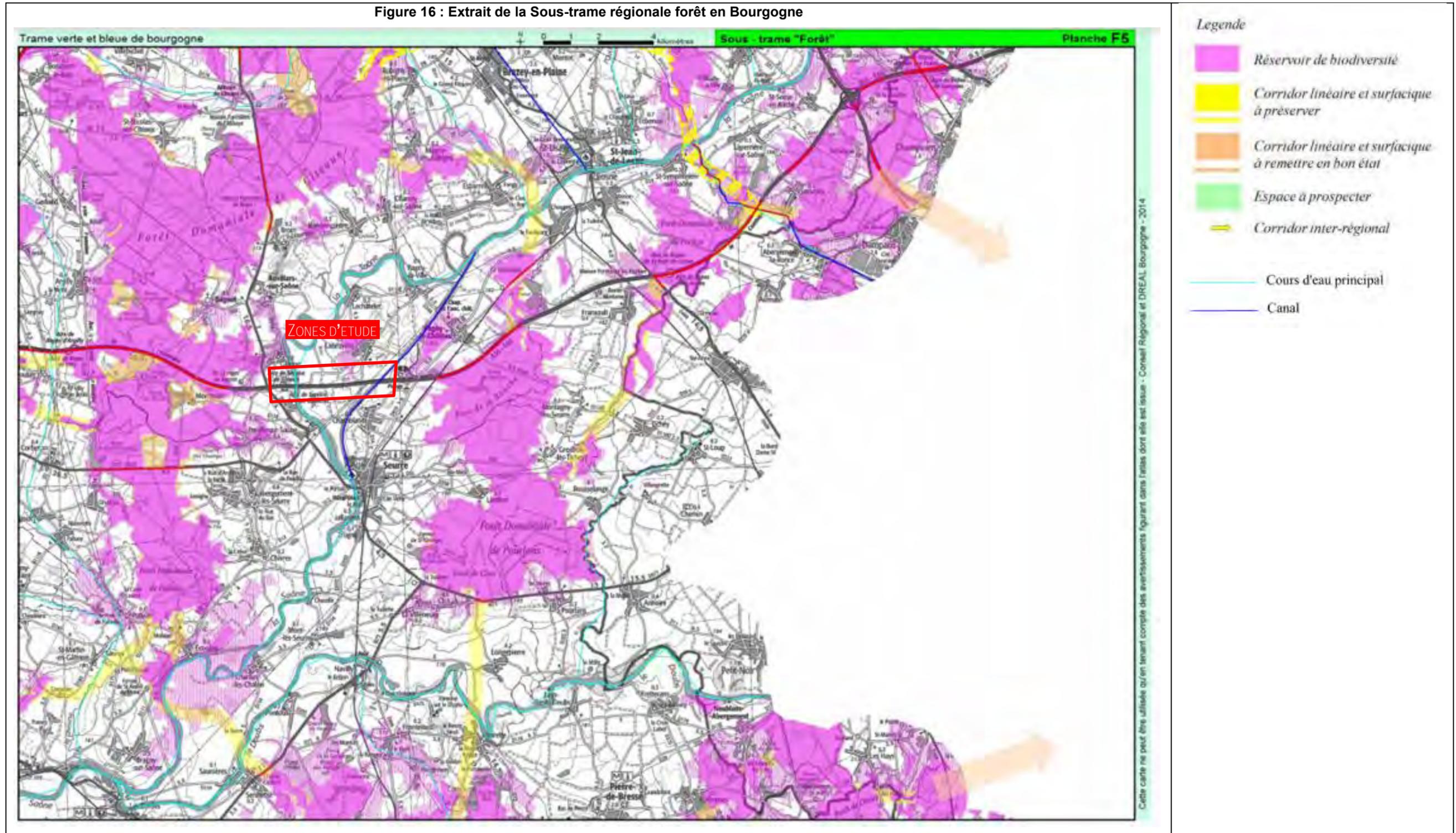


Figure 17 : Extrait de la Sous-trame régionale plans d'eau et zones humides en Bourgogne

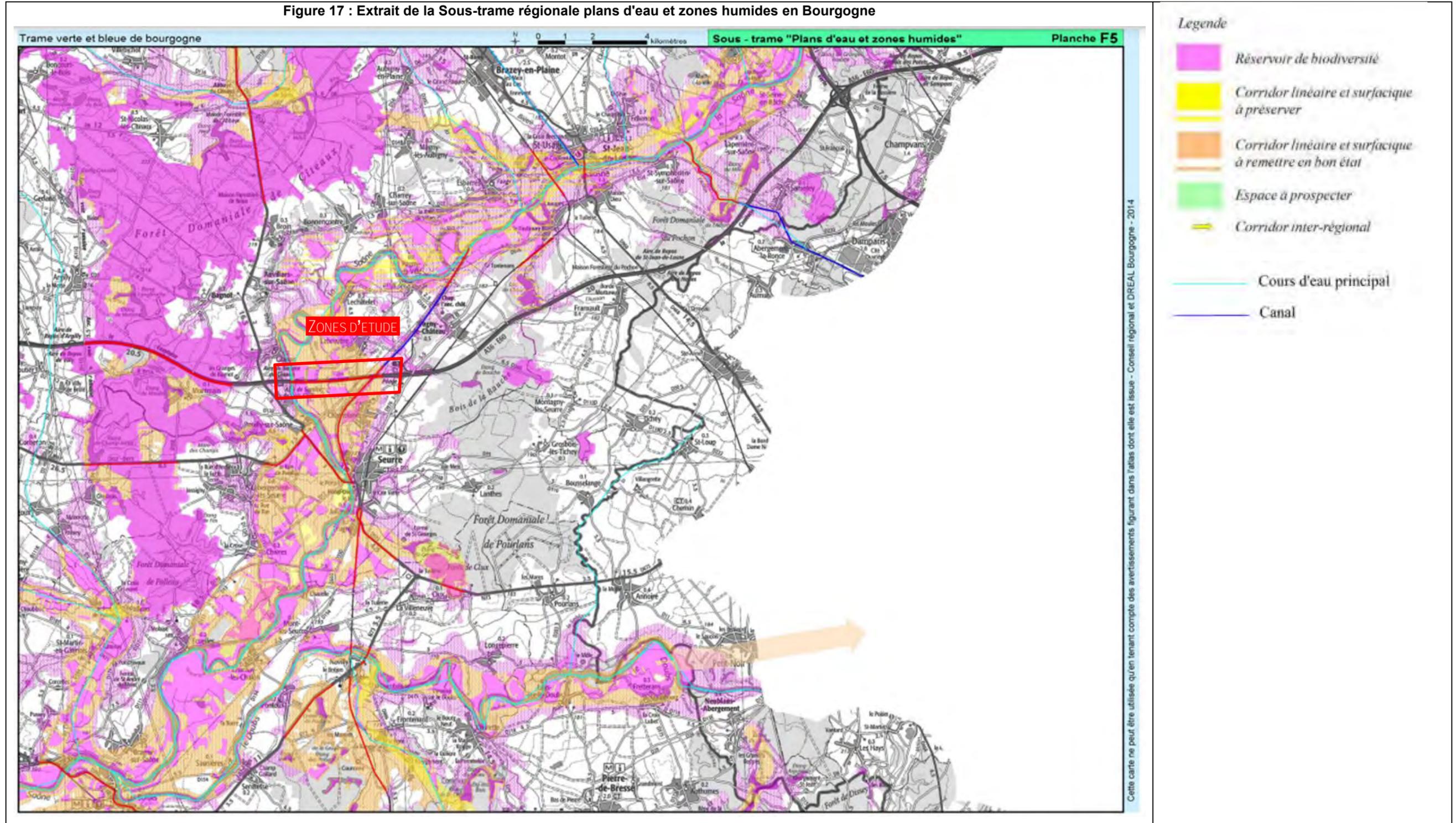
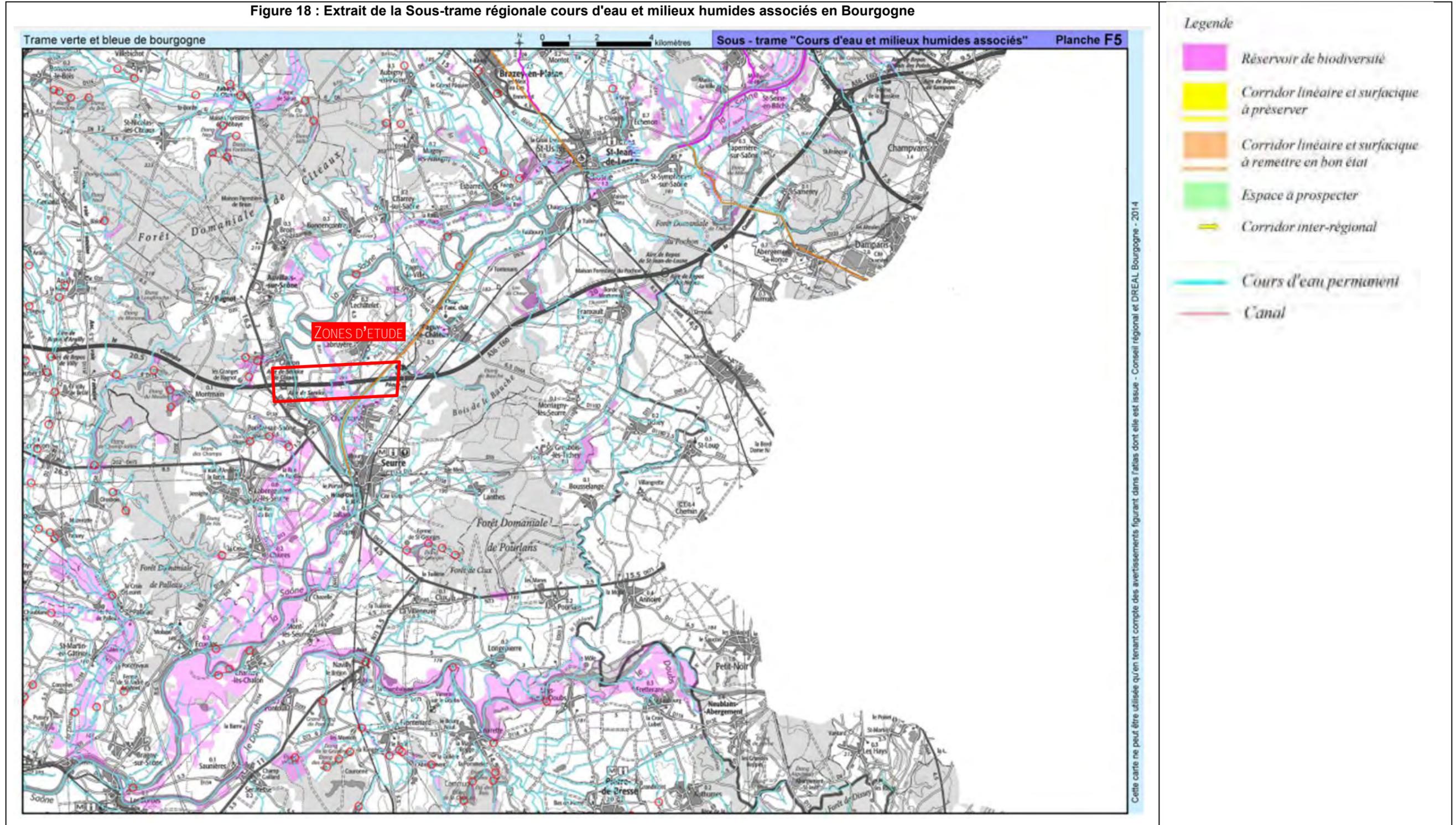


Figure 18 : Extrait de la Sous-trame régionale cours d'eau et milieux humides associés en Bourgogne



## VI.4. Flore

La bibliographie de la flore se base sur les données communales diffusées par les Conservatoires Botaniques Nationaux du Bassin Parisien et de Franche-Comté (CBNBP et CBNCF). Pour les sites bourguignons, le CBNBP recense un total de 620 espèces végétales sur les communes de Chamblanc, Glanon, Labruyère et Seurre (21) données communales confondues, bryophytes comprises. Pour le site franc-comtois, le CBNCF recense un total de 587 espèces végétales sur les communes d'Arbouans et de Voujeaucourt (25) données communales confondues, bryophytes comprises.

Pour les communes de Côte-d'Or (21), 55 des espèces recensées sont considérées comme patrimoniales, ce qui signifie qu'elles sont protégées au niveau national ou régional et/ou sont évaluées comme menacées sur les listes rouges nationale ou régionale. 12 espèces supplémentaires sont catégorisées comme « quasi-menacées » par la Liste Rouge de Bourgogne.

Pour les communes du Doubs (25), 20 espèces de la liste sont considérées comme patrimoniales. 8 espèces supplémentaires sont catégorisées comme « quasi-menacées » par la Liste Rouge de Franche-Comté.

A la suite de l'évaluation des exigences écologiques des espèces patrimoniales et du croisement de celles-ci avec la présence d'habitats adaptés sur la zone d'étude, de nombreuses espèces patrimoniales (incluant les espèces « quasi-menacées » sur listes rouges), généralement inféodées aux milieux aquatiques ou humides ouverts, sont potentiellement présente sur le site :

- 55 espèces patrimoniales sur les sites de la Saône et de canal de la Saône,
- 23 espèces sur le site du Doubs.

Les habitats et phénologie des espèces susceptibles d'être contactées sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Lors de la campagne de prospection, une attention particulière vis-à-vis de ces espèces a été portée, en tenant compte de l'écologie et de la phénologie de chaque espèce.

**Tableau 2 : Synthèse des données bibliographiques sur les espèces floristiques à enjeu des communes de Chamblanc, Glanon, Labruyère et Seurre (21)**

Synthèse espèces floristiques inventoriées sur Chamblanc, Glanon, Labruyère et Seurre (21) (source : CBNBP)									
Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge nationale	Liste rouge Bourgogne	Protection nationale	Protection régionale	Enjeu « espèce »	Ecologie	Phénologie (n°mois)
Alismataceae	Étoile d'eau, Damasonie étoilée	<i>Damasonium alisma</i>	EN	CR*	Article 1	-	3	Vases exondées	7-9
Marsileaceae	Fougère d'eau à quatre feuilles, Marsilée à quatre feuilles	<i>Marsilea quadrifolia</i>	NT	EN	Article 1	-	3	Marais, eaux stagnantes	7-10
Liliaceae	Gagée des champs	<i>Gagea villosa</i>	LC	CR	Article 1	-	3	Champs, vignes	3-4
Asteraceae	Herbe de Saint-Roch, Pulicaire annuelle, Pulicaire commune	<i>Pulicaria vulgaris</i>	LC	VU	Article 1	-	3	Prairies marécageuses, rives, fossés ; thermophile	7-8
Lamiaceae	Scutellaire à feuilles hastées, Scutellaire hastée	<i>Scutellaria hastifolia</i>	VU	EN	-	Article 1	3	Bords des eaux	6-9
Menyanthaceae	Limnanthème faux-nénuphar, Faux nénuphar, Petit nénuphar pelté	<i>Nymphoides peltata</i>	NT	EN	-	Article 1	3	Eaux tranquilles	7-9
Hydrocharitaceae	Faux-aloès, Aloès d'eau, Ananas d'eau	<i>Stratiotes aloides</i>	DD	CR*	-	Article 1	3	Eaux tranquilles ou lentes, eutrophes	5-8
Orchidaceae	Orchis à fleurs lâches	<i>Anacamptis laxiflora</i>	LC	EN	-	Article 1	3	Prés humides et marécages, surtout siliceux	5-7
Campanulaceae	Jasione pérenne, Jasione vivace, Jasione lisse	<i>Jasione laevis</i>	LC	EN	-	Article 1	3	Pelouses orophiles acidiphiles	7-9
Apiaceae	Oenanthe à feuilles de Silaüs, Oenanthe intermédiaire	<i>Oenanthe silaifolia</i>	LC	EN	-	Article 1	3	Prairies humides	6-7
Orchidaceae	Spiranthe d'automne, Spiranthe spiralée	<i>Spiranthes spiralis</i>	LC	EN	-	Article 1	3	Prés secs ou humides, clairières marécageuses	8-10
Fabaceae	Cytise couché, Cytise étalé	<i>Cytisus hirsutus</i>	LC	VU	-	Article 1	3	Landes et ourlets marnicoles à acidiphiles, plus ou moins thermophiles, pinèdes claires	6-7
Euphorbiaceae	Euphorbe des marais	<i>Euphorbia palustris</i>	LC	NT	-	Article 1	3	Prairies marécageuses	5-6
Butomaceae	Butome en ombelle, Jonc fleuri, Carélé	<i>Butomus umbellatus</i>	LC	LC	-	Article 1	3	Rives des eaux tranquilles ou lentes	6-7
Primulaceae	Hottonie des marais, Millefeuille aquatique	<i>Hottonia palustris</i>	LC	LC	-	Article 1	3	Eaux stagnantes, peu profondes, fossés	5-7
Amaryllidaceae	Ail à tige anguleuse, Ail anguleux	<i>Allium angulosum</i>	EN	EN	-	-	3	Prairies marécageuses	7-8
Linderniaceae	Lindernie rampante, Lindernie couchée	<i>Lindernia procumbens</i>	EN	-	-	-	3	Rives temporairement inondées	7-9
Apiaceae	Cigüe aquatique, Cigüe vénéneuse, Cigüe vireuse	<i>Cicuta virosa</i>	VU	CR*	-	-	3	Fossés marécageux, bords des étangs et des lacs	7-9
Potamogetonaceae	Potamot à tige comprimée, Potamot comprimé	<i>Potamogeton compressus</i>	VU	CR*	-	-	3	Marais, étangs, lacs	6-9
Cyperaceae	Laïche à épi noir, Laïche à épis noirs	<i>Carex melanostachya</i>	VU	VU	-	-	3	Lieux humides ombragés	5-6

Synthèse espèces floristiques inventoriées sur Chamblanc, Glanon, Labruyère et Seurre (21) (source : CBNBP)									
Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge nationale	Liste rouge Bourgogne	Protection nationale	Protection régionale	Enjeu « espèce »	Ecologie	Phénologie (n°mois)
Elatinaceae	Élatine fausse alsine, Élatine verticillée, Fausse- Alsine	<i>Elatine alsinastrum</i>	NT	EN	-	-	3	Mares, fossés, étangs, rives vaseuses, temporairement inondées	6-9
Cyperaceae	Scirpe couché	<i>Schoenoplectus supinus</i>	NT	EN	-	-	3	Rives vaseuses, temporairement inondées	6-9
Plantaginaceae	Véronique à feuilles trilobées, Véronique à trois lobes	<i>Veronica triphyllos</i>	NT	EN	-	-	3	Champs, chemins	3-5
Apiaceae	Berle à larges feuilles, Grande berle	<i>Sium latifolium</i>	NT	EN	-	-	3	Fossés, marais	7-8
Asteraceae	Inule des fleuves, Inule d'Angleterre, Inule britannique, Inule de Grande-Bretagne	<i>Inula britannica</i>	NT	VU	-	-	3	Prairies marécageuses, fossés, décombres	7-8
Poaceae	Vulpin en outre, Vulpin utriculé	<i>Alopecurus rendlei</i>	NT	LC	-	-	3	Prés humides et marécages	5-6
Plantaginaceae	Linaire des champs	<i>Linaria arvensis</i>	LC	RE	-	-	3	Champs, décombres, rarement adventice	6-8
Apiaceae	Buplèvre très grêle, Buplèvre grêle, Buplèvre menu	<i>Bupleurum tenuissimum</i>	LC	CR	-	-	3	Lieux arides et sablonneux	8-10
Caryophyllaceae	Illécèbre verticillé	<i>Illecebrum verticillatum</i>	LC	CR	-	-	3	Lieux sablonneux humides des terrains siliceux	7-9
Plantaginaceae	Linaire de Pélissier	<i>Linaria pelisseriana</i>	LC	CR	-	-	3	Champs et lieux sablonneux	5-7
Lamiaceae	Agripaume faux Marrube	<i>Chaiturus marrubiastrum</i>	NAa	CR	-	-	3	Bords des eaux, haies et buissons humides	7-9
Asteraceae	Arnoséris naine	<i>Arnososeris minima</i>	LC	EN	-	-	3	Champs et moissons des terrains siliceux	6-7
Gentianaceae	Cicendie filiforme	<i>Cicendia filiformis</i>	LC	EN	-	-	3	Marais, landes et bois humides	5-9
Poaceae	Crypside faux vulpin, Crypsis faux Vulpin	<i>Crypsis alopecuroides</i>	LC	EN	-	-	3	Lieux humides sablonneux	7-10
Convolvulaceae	Cuscute volubile, Cuscute du Bident	<i>Cuscuta scandens</i>	LC	EN	-	-	3	Sur <i>Polygonum</i> , <i>Artemisia</i> et d'autres	6-9
Liliaceae	Pintade, Fritillaire damier, Fritillaire pintade	<i>Fritillaria meleagris</i>	LC	EN	-	-	3	Prés humides	4-5
Apiaceae	Ache inondée, Céléri inondé	<i>Helosciadium inundatum</i>	LC	EN	-	-	3	Mares, étangs, ruisseaux	6-7
Scrophulariaceae	Limoselle aquatique	<i>Limosella aquatica</i>	LC	EN	-	-	3	Bords limoneux des étangs et des cours d'eau	6-9
Ranunculaceae	Queue-de-souris naine	<i>Myosurus minimus</i>	LC	EN	-	-	3	Champs humides	4-6
Potamogetonaceae	Potamot à feuilles de graminée, Potamot graminée	<i>Potamogeton gramineus</i>	LC	EN	-	-	3	Mares, étangs, lacs	6-9
Plantaginaceae	Véronique à feuilles d'acinos, Véronique à feuilles de Calament Acinos	<i>Veronica acinifolia</i>	LC	EN	-	-	3	Champs sablonneux ou argileux	3-6
Poaceae	Canche à feuilles de jonc, Canche moyenne	<i>Deschampsia media</i>	LC	EN	-	-	3	Landes et pâturages	6-7
Amaranthaceae	Chénopode à feuilles de figuier, Chénopode tardif	<i>Chenopodium ficifolium</i>	LC	EN	-	-	3	Décombres et cultures	7-9
Apiaceae	Amми élevé, Grand amми	<i>Ammi majus</i>	LC	VU	-	-	3	Champs et lieux sablonneux	7-9
Cyperaceae	Laïche à fruit barbu, Laïche à fruit velu, Laïche filiforme	<i>Carex lasiocarpa</i>	LC	VU	-	-	3	Bas-marais, hauts-marais, rives	5-6
Ceratophyllaceae	Cornifle submergé, Cératophylle submergé, Cératophylle inerme	<i>Ceratophyllum submersum</i>	LC	VU	-	-	3	Eaux tranquilles, eutrophes, rarement eaux à courant faible	6-8
Asteraceae	Camomille romaine	<i>Chamaemelum nobile</i>	LC	VU	-	-	3	Pelouses sablonneuses, bords des étangs	7-9
Cyperaceae	Scirpe à inflorescence ovoïde	<i>Eleocharis ovata</i>	LC	VU	-	-	3	Bords desséchés des étangs	6-9
Araceae	Lentille d'eau bossue, Canillée	<i>Lemna gibba</i>	LC	VU	-	-	3	Mares, fossés, eaux stagnantes	4-6
Hydrocharitaceae	Naïade mineure, Petite naïade	<i>Najas minor</i>	LC	VU	-	-	3	Rivières et étangs	7-9
Potamogetonaceae	Potamot luisant, Potamot brillant	<i>Potamogeton lucens</i>	LC	VU	-	-	3	Lacs, marais, rivières, surtout des terrains calcaires	6-9
Fabaceae	Trèfle doré, Trèfle agraire	<i>Trifolium aureum</i>	LC	VU	-	-	3	Côteaux et bois découverts, dans les montagnes de l'Est, du Centre et du Midi	6-7
Asteraceae	Lampourde glouteron	<i>Xanthium strumarium</i>	LC	VU	-	-	3	Décombres, lieux vagues	7-10
Plantaginaceae	Véronique pritanière, Véronique du printemps	<i>Veronica verna</i>	LC	VU	-	-	3	Pelouses sablonneuses	4-7
Asteraceae	Inule fétide, Inule à forte odeur	<i>Dittrichia graveolens</i>	LC	VU	-	-	3	Lieux incultes, pierreux	8-10

Synthèse espèces floristiques inventoriées sur Chamblanc, Glanon, Labruyère et Seurre (21) (source : CBNBP)									
Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge nationale	Liste rouge Bourgogne	Protection nationale	Protection régionale	Enjeu « espèce »	Ecologie	Phénologie (n°mois)
Convolvulaceae	Grande cuscute, Cuscute d'Europe	<i>Cuscuta europaea</i>	LC	NT	-	-	3	Parasite sur l'ortie, le houblon et diverses plantes	6-9
Apiaceae	Peucedan à feuilles de Cumin	<i>Dichoropetalum carvifolia</i>	LC	NT	-	-	3	Prés et buissons humides	6-9
Fabaceae	Genêt d'Angleterre, Petit Genêt épineux	<i>Genista anglica</i>	LC	NT	-	-	3	Landes et bruyères des terrains siliceux	4-6
Caryophyllaceae	Holostée en ombelle	<i>Holosteum umbellatum</i>	LC	NT	-	-	3	Lieux sablonneux et pierreux	3-5
Asteraceae	Séneçon à feuilles de Barbarée	<i>Jacobaea erratica</i>	LC	NT	-	-	3	Lieux humides, prés	7-9
Lythraceae	Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope	<i>Lythrum hyssopifolia</i>	LC	NT	-	-	3	Fossés, lieux humides ou inondés l'hiver	5-9
Poaceae	Mibora naine, Famine	<i>Mibora minima</i>	LC	NT	-	-	3	Lieux sablonneux	2-5
Ranunculaceae	Renoncule divariquée, Renoncule en crosse	<i>Ranunculus circinatus</i>	LC	NT	-	-	3	Mares et ruisseaux	5-7
Fabaceae	Vesce à gousses velues	<i>Vicia dasycarpa</i>	LC	NT	-	-	3	Moissons et champs	5-8
Fabaceae	Vesce printannière, Vesce fausse Gesse	<i>Vicia lathyroides</i>	LC	NT	-	-	3	Lieux secs et sablonneux	4-6
Cyperaceae	Laïche tronquée	<i>Carex canescens</i>	LC	NT	-	-	3	Marais et tourbières	5-7
Grossulariaceae	Cassis, Groseillier noir	<i>Ribes nigrum</i>	LC	NT	-	-	3	Bois du Nord-Est	4-8

Tableau 3 : Synthèse des données bibliographiques sur les espèces floristiques à enjeu des communes d'Arbouans et de Voujeaucourt

Synthèse espèces floristiques inventoriées sur Arbouans et Voujeaucourt (CBNCF)									
Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge nationale	Liste rouge Franche-Comté	Protection nationale	Protection régionale	Enjeu « espèce »	Ecologie	Phénologie (mois)
Liliaceae	Gagée des champs	<i>Gagea villosa</i>	LC	VU	Article 1	-	3	Champs, vignes	3-4
Orchidaceae	Gymnadenie odorante, Orchis odorant	<i>Gymnadenia odoratissima</i>	VU	NT	-	Article 1	3	Forêts claires, pinèdes, prairies marécageuses, éboulis calcaires	6-7
Asparagaceae	Muscari faux-botryde, Muscari botryoïde, Muscari en grappe	<i>Muscari botryoides</i>	LC	VU	-	Article 1	3	Vignobles, prairies grasses	3-4
Cyperaceae	Laïche appauvrie, Laïche à épis grêles et peu fournis	<i>Carex depauperata</i>	LC	NT	-	Article 1	3	Chênaies pubescentes, buissons	5-6
Brassicaceae	Sisymbre d'Autriche, Sisymbre des Pyrénées	<i>Sisymbrium austriacum</i>	LC	NT	-	Article 1	3	Rochers, endroits pierreux, murs	5-6
Orchidaceae	Spiranthe d'automne, Spiranthe spiralée	<i>Spiranthes spiralis</i>	LC	NT	-	Article 1	3	Prés secs ou humides, clairières marécageuses	8-10
Orchidaceae	Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i>	LC	LC	-	Article 1	3	Prairies maigres ; calcicole	5-6
Violaceae	Violette étonnante, Violette singulière	<i>Viola mirabilis</i>	LC	LC	-	Article 1	3	Forêts claires, buissons ; calcicole ; thermophile	4-5
Ranunculaceae	Nigelle des champs	<i>Nigella arvensis</i>	CR	CR	-	-	3	Champs, jachères ; thermophile	6-9
Rubiaceae	Aspérule des champs, Petite Râpette	<i>Asperula arvensis</i>	EN	RE	-	-	3	Champs, décombres, sols argileux et riches en éléments nutritifs ; thermophile	5-7
Amaranthaceae	Petit polycnème, Polycnème des champs	<i>Polycnemum arvense</i>	EN	-	-	-	3	Champs, jachères	7-9
Ranunculaceae	Goutte de sang d'été, Adonis d'été	<i>Adonis aestivalis</i>	NT	RE	-	-	3	Champs de céréales, jachères ; thermophile	5-7
Lamiaceae	Herbe aux chats, Cataire, Menthe des chats	<i>Nepeta cataria</i>	NT	CR	-	-	3	Endroits pierreux, décombres, voies ferrées	7-9
Caryophyllaceae	Silène de nuit	<i>Silene noctiflora</i>	NT	EN	-	-	3	Champs, décombres	6-9
Plantaginaceae	Véronique à feuilles trilobées, Véronique à trois lobes	<i>Veronica triphyllos</i>	NT	VU	-	-	3	Champs, chemins	3-5

Synthèse espèces floristiques inventoriées sur Arbouans et Voujeaucourt (CBNCF)									
Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge nationale	Liste rouge Franche-Comté	Protection nationale	Protection régionale	Enjeu « espèce »	Ecologie	Phénologie (mois)
Caryophyllaceae	Lychnis Nielle, Nielle des blés	<i>Agrostemma githago</i>	LC	RE	-	-	3	Champs de céréales, décombres, friches	6-8
Asteraceae	Centauree du solstice	<i>Centaurea solstitialis</i>	LC	RE	-	-	3	Champs, décombres ; xérothermophile	7-9
Apiaceae	Caucalide, Caucalis à fruits aplatis, Caucalis à feuilles de Carotte	<i>Caucalis platycarpus</i>	LC	EN	-	-	3	Champs secs, chemins ; calcicole	5-7
Rubiaceae	Gaillet à trois cornes	<i>Galium tricornutum</i>	LC	EN	-	-	3	Décombres, moissons	6-9
Caryophyllaceae	Holostée en ombelle	<i>Holosteum umbellatum</i>	LC	EN	-	-	3	Vignes, murs ; xérothermophile	3-5
Lamiaceae	Bugle jaune, Bugle petit-pin, Petite Ivette	<i>Ajuga chamaepitys</i>	LC	NT	-	-	3	Garides, jachères, vignes, graviers ; plutôt xéroophile	5-9
Apiaceae	Noix de terre, Marron de terre, Châtaigne-de-terre	<i>Bunium bulbocastanum</i>	LC	NT	-	-	3	Prés secs, haies ; plutôt xérothermophile	6-7
Araceae	Lentille d'eau à trois sillons	<i>Lemna trisulca</i>	LC	NT	-	-	3	Eaux tranquilles ou lentes, eutrophes	5-9
Primulaceae	Centenille naine	<i>Lysimachia minima</i>	LC	NT	-	-	3	Pelouses à Isoètes	4-7
Haloragaceae	Myriophylle verticillé	<i>Myriophyllum verticillatum</i>	LC	NT	-	-	3	Eaux stagnantes ou lentes, peu calcaires	6-9
Apiaceae	Persil des montagnes, Persil de cerf	<i>Oreoselinum nigrum</i>	LC	NT	-	-	3	Bois et pâturages	7-9
Lamiaceae	Germandrée des marais, Chamaraz, Germandrée d'eau	<i>Teucrium scordium</i>	LC	NT	-	-	3	Bas-marais, fossés, rives	7-8
Plantaginaceae	Véronique en épi	<i>Veronica spicata</i>	LC	NT	-	-	3	Pelouses sèches	7-10

Milieux potentiels sur la zone d'étude identifiés lors de la première investigation

Parmi les espèces de la bibliographie, 18 espèces exotiques à comportement envahissant (potentiel ou avéré) ont été identifiées sur les communes des sites bourguignons (CBNBP) et 21 sur les communes du site franc-comtois (CBNFC).

**Tableau 4 : Synthèse des données bibliographiques sur les espèces exotiques envahissantes sur les communes de Chamblanc, Glanon, Labryère et Seurre (21)**

Synthèse espèces floristiques invasives inventoriées sur Chamblanc, Glanon, Labryère et Seurre (21)			
Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Catégorie EEE*
Polygonaceae	Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i>	Invasive
Fabaceae	Robinier faux-acacia, Carouge	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Invasive
Sapindaceae	Érable negundo, Érable frêne, Érable Négondo	<i>Acer negundo</i>	Localement invasive
Hydrocharitaceae	Élodée du Canada	<i>Elodea canadensis</i>	Localement invasive
Acoraceae	Acore calame, Acore aromatique, Acore odorant	<i>Acorus calamus</i>	Invasive dans milieux anthropisés
Amaranthaceae	Amarante réfléchie, Amaranthe à racine rouge, Blé rouge	<i>Amaranthus retroflexus</i>	Invasive dans milieux anthropisés
Asteraceae	Ambroise élevée, Ambroise à feuilles d'Armoise, Ambrosie annuelle	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	Invasive dans milieux anthropisés
Asteraceae	Vergerette annuelle, Érigéron annuel	<i>Erigeron annuus</i>	Invasive dans milieux anthropisés
Asteraceae	Conyze du Canada	<i>Erigeron canadensis</i>	Invasive dans milieux anthropisés

Synthèse espèces floristiques invasives inventoriées sur Chamblanc, Glanon, Labruyère et Seurre (21)			
Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Catégorie EEE*
Vitaceae	Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i>	Invasive dans milieux anthropisés
Asteraceae	Vergerette de Barcelone	<i>Erigeron sumatrensis</i>	Invasive dans milieux anthropisés
Asteraceae	Bident à feuilles connées, Bident soudé	<i>Bidens connata</i>	Emergente
Asteraceae	Solidage du Canada, Gerbe-d'or	<i>Solidago canadensis</i>	Emergente
Poaceae	Sporobole fertile, Sporobole tenace	<i>Sporobolus indicus</i>	Emergente
Asteraceae	Bident feuillé, Bident à fruits noirs, Bident feuillu	<i>Bidens frondosa</i>	Données insuffisantes
Onagraceae	Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i>	Données insuffisantes
Poaceae	Panic à fleurs dichotomes, Panic dichotome	<i>Panicum dichotomiflorum</i>	Données insuffisantes
Euphorbiaceae	Euphorbe de Jovet, Euphorbe maculée	<i>Euphorbia maculata</i>	Données insuffisantes

\* D'après la cotation de Lavergne, Stratégie de lutte contre les espèces végétales envahissantes en Bourgogne, CBNBP 2015

**Tableau 5 : Synthèse des données bibliographiques sur les espèces exotiques envahissantes sur les communes d'Arbouans et de Voujeaucourt (25)**

Synthèse espèces végétales exotiques envahissantes inventoriées sur Arbouans et Voujeaucourt (25)			
Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Catégorie EEE*
Sapindaceae	Érable negundo, Érable frêne, Érable Négondo	<i>Acer negundo</i>	Majeure
Hydrocharitaceae	Élodée du Canada	<i>Elodea canadensis</i>	Majeure
Balsaminaceae	Balsamine de l'Himalaya, Balsamine géante, Balsamine rouge	<i>Impatiens glandulifera</i>	Majeure
Polygonaceae	Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i>	Majeure
Fabaceae	Robinier faux-acacia, Carouge	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Majeure
Asteraceae	Solidage du Canada, Gerbe-d'or	<i>Solidago canadensis</i>	Majeure
Asteraceae	Solidage géant, Solidage glabre, Solidage tardif	<i>Solidago gigantea</i>	Majeure
Asteraceae	Aster lancéolé	<i>Symphotrichum lanceolatum</i>	Majeure
Polygonaceae	Renouée de Sakhaline	<i>Reynoutria sachalinensis</i>	Emergente
Acoraceae	Acore calame, Acore aromatique, Acore odorant	<i>Acorus calamus</i>	Potentielle
Asteraceae	Vergerette annuelle, Érigéron annuel	<i>Erigeron annuus</i>	Potentielle
Asteraceae	Conyze du Canada	<i>Erigeron canadensis</i>	Potentielle
Balsaminaceae	Balsamine à petites fleurs	<i>Impatiens parviflora</i>	Potentielle
Onagraceae	Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i>	Potentielle
Poaceae	Panic capillaire	<i>Panicum capillare</i>	Potentielle
Anacardiaceae	Sumac hérissé, Sumac Amarante	<i>Rhus typhina</i>	Potentielle
Rosaceae	-	<i>Rubus armeniacus</i>	Potentielle
Asteraceae	Séneçon sud-africain	<i>Senecio inaequidens</i>	Potentielle
Plantaginaceae	Véronique filiforme	<i>Veronica filiformis</i>	Potentielle
Brassicaceae	Bunias d'Orient, Roquette d'Orient	<i>Bunias orientalis</i>	Données insuffisantes
Caprifoliaceae	Symphorine à fruits blancs, Symphorine à grappes	<i>Symphoricarpos albus</i>	Données insuffisantes

\*Espèces végétales exotiques envahissantes en Franche-Comté et préconisations d'actions, CBNFC 2016

## VI.5. Faune

Faune-France est un portail national (avec des délégations régionales et départementales) de sciences participatives. Créé par plusieurs associations de protection de la nature et piloté par la Ligue de la Protection des Oiseaux, il a pour but de recenser les données faunistiques de bénévoles **afin d'améliorer les connaissances de répartition de espèces** dans un but de préservation de la biodiversité. Les informations sont vérifiées par un réseau de spécialistes et sont valorisées par des cartes, des graphiques de présence ou des synthèses d'enquêtes.

Les données d'observation des communes de Arbouans, Voujeaucourt, Chamblanc, Glanon, Labruyere et Seurre ont été extraites des plateformes Faune-Côte d'Or et Faune-Franche-Comté. Les résultats sont représentés ci-dessous par groupe taxonomique.

L'ensemble de la bibliographie a été réalisée en janvier 2023.

### A. Site dans la région Franche-Comté

#### VI.5.1. Avifaune

Les données bibliographiques de Faune-Franche-Comté recensent 117 **espèces d'oiseaux observées** sur les communes de Arbouans et Voujeaucourt.

Sur l'ensemble de ces espèces recensées sur la commune, 34 espèces représentent un enjeu par leur statut de conservation défavorable en France métropolitaine ou en Rhône-Alpes. Elles sont presque toutes protégées.

64 autres espèces sont protégées à l'échelle nationale mais elles sont considérées en préoccupation mineure ou quasi menacées à l'échelle nationale ou régionale, en tant qu'oiseaux nicheurs.

Le Traquet motteux et le Chevalier guignette sont classées En danger critique sur la Liste rouge des oiseaux nicheurs de Franche-Comté. La Grue cendrée possède le même statut sur la liste rouge nationale.

Le Moineau friquet, le Serin cini, le Fuligule milouin, l'Hirondelle de rivage, le Canard chipeau et la Nette rousse sont tous considérés En danger sur la liste rouge régionale. L'Autour des palombes et le Bruant des roseaux sont également considérés En danger sur la liste rouge nationale.

Le Pic cendré, le Chardonneret élégant, le Milan royal, la Linotte mélodieuse, la Tourterelle des bois, la Pie-grièche écorcheur, la Locustelle tachetée, l'Aigrette garzette, la Cigogne blanche, la Huppe fasciée, le Tarier des prés, le Bihoreau gris, le Goéland leucophée et le Fuligule morillon ont tous un statut de conservation Vulnérables en Franche-Comté. Le Bruant jaune, le Bouvreuil pivoine, le Gobemouche noir, le Pic épeichette, le Verdier d'Europe, la Mésange boréale, l'Oie cendrée, la Sarcelle d'été et la Sarcelle d'hiver ont également ce statut de conservation à l'échelle nationale.

Parmi toutes ces espèces, 53 espèces protégées sont susceptibles d'utiliser la zone d'étude pour effectuer une partie ou la totalité de leur cycle annuel ; de même pour 17 espèces non protégées.

Le statut est caractérisé selon la classification de l'UICN.

Classification UICN	
Non évaluée	NE
Non applicable	NA
Données insuffisantes	DD
Préoccupation Mineure	LC
Quasi menacée	NT
Vulnérable	VU
En danger	EN
En danger critique	CR
Eteinte au niveau régionale	RE
Eteinte au niveau sauvage	EW
Eteinte au niveau mondial	EX

Espèces menacées (VU, EN, CR)

Espèces éteintes (RE, EW, EX)

Les espèces menacées (classifications VU, EN et CR) seront considérées comme présentant un enjeu patrimonial.

Tableau 6 : Synthèse des données bibliographiques sur l'avifaune à Arbouans et Voujeaucourt

Synthèse des espèces d'oiseaux (données bibliographiques)											
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine	Liste rouge des oiseaux hivernant de France métropolitaine	Liste rouge des oiseaux de passage de France métropolitaine	Liste rouge des oiseaux nicheurs de Franche-Comté	Protection nationale	Directive Oiseaux	Convention de Bern	Convention de Bonn	PNA	Possible présence sur le site d'étude
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	NT	-	DD	CR	Article 3	-	II	-	0	Non
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guigette	NT	NA	DD	CR	Article 3	-	-	-	0	Oui
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	CR	NT	NA	-	Article 3	I	II	II	0	Non
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	EN	-	-	EN	Article 3	-	III	-	0	Non
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	VU	-	NA	EN	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	VU	LC	NA	EN	-	II/1 III/2	III	II	-	Non
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	LC	-	DD	EN	Article 3	-	II	-	0	Non
<i>Mareca strepera</i>	Canard chipeau	LC	LC	NA	EN	-	II/1	-	-	-	Non
<i>Netta rufina</i>	Nette rousse	LC	LC	NA	EN	-	II/2	III	II	-	Non
<i>Picus canus</i>	Pic cendré	EN	-	-	VU	Article 3	I	II	-	0	Non
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	EN	NA	NA	DD	Article 6	-	II	II	0	Non
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	EN	-	NA	DD	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	VU	NA	NA	VU	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	VU	VU	NA	VU	Article 3	I	II	II	PNA 2018-2027	Oui
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	VU	NA	NA	VU	Article 3	-	-	-	0	Oui
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	VU	-	NA	VU	-	II/2	III	-	-	Oui
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	NT	NA	NA	VU	Article 3	I	II	-	0	Non
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	NT	-	NA	VU	Article 3	-	II	II	0	Oui
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	LC	NA	-	VU	Article 3	I	II	-	0	Oui
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	LC	NA	NA	VU	Article 3	I	II	II	0	Oui
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	LC	NA	-	VU	Article 3	-	II	-	0	Non
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	-	-	DD	VU	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	-	NA	-	VU	Article 3	I	II	-	0	Oui
<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucopnée	LC	NA	NA	VU	Article 3	-	III	-	0	Oui
<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	LC	NT	-	VU	-	II/1 III/2	III	II	-	Oui
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	VU	NA	NA	NT	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	VU	NA	-	DD	Article 3	-	III	-	0	Oui
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	VU	-	DD	NA	Article 3	-	II	II	0	Oui
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	VU	-	-	DD	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	VU	NA	NA	-	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Poecile montanus</i>	Mésange boréale	VU	-	-	DD	Article 3	-	-	-	0	Oui
<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	VU	LC	NA	NA	-	II/1 III/2	III	II	-	Non
<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été	VU	-	NT	-	-	II/1	III	II	-	Non
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	VU	LC	NA	-	-	II/1 III/2	III	II	-	Non
<i>Mergus merganser</i>	Harle bièvre	NT	LC	-	NT	Article 3	II/2	III	II	0	Oui
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	NT	-	DD	NT	Article 3	-	II	-	0	Oui

Synthèse des espèces d'oiseaux (données bibliographiques)											
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine	Liste rouge des oiseaux hivernant de France métropolitaine	Liste rouge des oiseaux de passage de France métropolitaine	Liste rouge des oiseaux nicheurs de Franche-Comté	Protection nationale	Directive Oiseaux	Convention de Bern	Convention de Bonn	PNA	Possible présence sur le site d'étude
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	NT	-	DD	NT	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	NT	NA	NA	NT	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	LC	-	-	NT	Article 3	-	III	-	0	Non
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	LC	DD	NA	NT	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	LC	NA	-	NT	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	LC	-	-	NT	Article 3	-	II	-	0	Non
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	NT	NA	NA	LC	Article 3	-	II	II	0	Oui
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	NT	-	DD	LC	Article 3	-	II	II	0	Oui
<i>Casmerodius albus</i>	Grande aigrette	NT	LC	-	NA	Article 3	I	II	-	0	Oui
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	NT	-	DD	DD	Article 3	-	III	-	0	Oui
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	NT	LC	NA	NA	Article 3	II/2	-	-	0	Oui
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	NT	-	DD	DD	Article 3	-	II	II	0	Oui
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	NT	-	DD	DD	Article 3	-	II	II	0	Oui
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	NT	LC	NA	LC	-	II/2	III	-	-	Non
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	NT	NA	NA	-	-	II/2	III	-	-	Non
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	LC	NA	-	LC	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	LC	NA	-	LC	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	LC	-	DD	-	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Emberiza cirrus</i>	Bruant zizi	LC	-	NA	LC	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	II	II	0	Oui
<i>Cinclus cinclus</i>	Cincla plongeur	LC	-	-	LC	Article 3	-	II	-	0	Non
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	LC	-	DD	LC	Article 3	-	III	-	0	Oui
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	LC	NA	-	NA	Article 3	II/2	III	II	0	Oui
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	LC	NA	NA	-	Article 3	-	II	II	0	Oui
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	II	II	0	Oui
<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde	LC	-	NA	LC	Article 3	-	II	II	0	Oui
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	LC	-	DD	LC	Article 3	-	II	II	0	Oui
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	LC	LC	NA	NA	Article 3	-	III	-	0	Oui
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	LC	NA	-	LC	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	LC	NA	-	LC	Article 3	-	III	-	0	Non
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	-	-	LC	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	LC	NA	-	LC	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	III	-	0	Oui
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	LC	-	NA	LC	Article 3	-	II	II	0	Oui
<i>Aegithalos caudatus</i>	Orite à longue queue	LC	-	NA	LC	Article 3	-	III	-	0	Oui
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	0	Oui
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Periparus ater</i>	Mésange noire	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	0	Non
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	LC	-	-	LC	Article 3	-	-	-	0	Oui

Synthèse des espèces d'oiseaux (données bibliographiques)											
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine	Liste rouge des oiseaux hivernant de France métropolitaine	Liste rouge des oiseaux de passage de France métropolitaine	Liste rouge des oiseaux nicheurs de Franche-Comté	Protection nationale	Directive Oiseaux	Convention de Bern	Convention de Bonn	PNA	Possible présence sur le site d'étude
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	LC	-	NA	LC	Article 3	I	II	II	0	Oui
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	0	Oui
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	NA	-	LC	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC	-	-	LC	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	III	-	0	Oui
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du nord	-	DD	NA	-	Article 3	-	III	-	0	Oui
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	II	II	0	Oui
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	LC	NA	NA	-	Article 3	-	-	-	0	Oui
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	LC	-	NA	LC	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	LC	-	NA	LC	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	-	-	LC	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	NA	-	LC	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	LC	-	LC	LC	Article 3	I	II	II	0	Oui
<i>Pyrrhula pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil trompeteur	-	-	-	-	Article 3	-	-	-	0	Oui
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	LC	NA	-	LC	Article 3	II/2	-	-	0	Oui
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	LC	-	NA	LC	Article 3	-	II	II	0	Oui
<i>Certhia familiaris</i>	Grimpereau des bois	LC	-	NA	LC	Article 3	-	II	-	0	Non
<i>Lophophanes cristatus</i>	Mésange huppée	LC	-	-	LC	Article 3	-	-	-	0	Non
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	LC	-	-	LC	Article 3	I	II	-	0	Oui
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	LC	-	-	LC	Article 3	I	II	-	0	Non
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	LC	-	NA	LC	Article 3	-	II	II	0	Oui
<i>Acrocephalus palustris</i>	Rousserolle verderolle	LC	-	NA	LC	Article 3	-	II	II	0	Oui
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	-	-	NA	DD	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	LC	LC	NA	LC	-	II/1 III/1	III	II	-	Oui
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	LC	LC	-	LC	-	II/2	-	-	-	Oui
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC	NA	-	LC	-	II/2	-	-	-	Oui
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	LC	-	NA	LC	-	II/2	-	-	-	Oui
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	LC	-	-	NA	-	II/1 III/1	III	-	-	Non
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	LC	NA	NA	LC	-	II/1 III/2	III	-	-	Oui
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	LC	NA	NA	-	-	II/2	III	-	-	Oui
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	LC	NA	-	LC	-	II/2	-	-	-	Oui
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	LC	NA	NA	LC	-	II/2	III	-	-	Oui
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	LC	LC	-	DD	-	II/2	III	-	-	Oui
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	-	LC	NA	-	-	II/2	III	-	-	Oui
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC	NA	NA	LC	-	II/2	III	-	-	Oui
<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur	-	-	-	-	-	I	II	-	-	Oui
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	NA	NA	LC	-	II/2	III	-	-	Oui

Synthèse des espèces d'oiseaux (données bibliographiques)											
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine	Liste rouge des oiseaux hivernant de France métropolitaine	Liste rouge des oiseaux de passage de France métropolitaine	Liste rouge des oiseaux nicheurs de Franche-Comté	Protection nationale	Directive Oiseaux	Convention de Bern	Convention de Bonn	PNA	Possible présence sur le site d'étude
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC	-	-	LC	-	II/2	-	-	-	Oui
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	LC	NA	LC	-	II/1 III/1	-	-	-	Oui
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC	-	NA	LC	-	II/2	III	-	-	Oui

### VI.5.2. Amphibiens

L'Atlas communal de Faune-Franche-Comté identifie les amphibiens déjà connus sur le secteur : 4 espèces sont présentes sur les communes de Arbouans et Voujeaucourt. Elles sont toutes protégées.

Tous les amphibiens sont protégés en France. Le Triton ponctué est classé **Vulnérable à l'échelle de la région Franche-Comté** et **quasi-menacés à l'échelle nationale**.

Les autres espèces présentent un bon statut de conservation (préoccupation mineure).

Globalement la zone d'étude offre très peu d'habitats favorables aux amphibiens. De manière générale, les amphibiens préfèrent les eaux stagnantes aux eaux courantes, mais certains d'entre eux trouvent possiblement abris au sein de poches d'eau qui ont pu se créer autour du cours d'eau ou dans des zones d'eau à écoulement ralenti. Cependant, les boisements peuvent être utilisés comme abris pendant la période hivernale.

Tableau 7 : Synthèse des données bibliographiques sur les amphibiens à Arbouans et Voujeaucourt

Synthèse des protections en vigueur pour les amphibiens (données bibliographiques)								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge de Franche-Comté	Protection nationale	Directive Habitat Faune Flore	Convention de Berne	PNA	Possible présence sur le site d'étude
<i>Lissotriton vulgaris</i>	Triton ponctué	NT	VU	Article 3	-	III	0	Non
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	LC	DD	Article 3	V	III	0	Oui
<i>Ichthyosaura alpestris</i>	Triton alpestre	LC	LC	Article 3	-	III	0	Non
<i>Pelophylax sp.</i>	Grenouille verte indéterminée	-	-	-	-	III	-	Oui

NB : La Grenouille commune (Grenouille verte), la Grenouille rieuse et la Grenouille de Lessona sont probables sur la commune : en effet le nom « Grenouille verte indéterminée » inscrit dans la bibliographie communale réfère au complexe comprenant trois espèces possibles : la Grenouille verte (*Pelophylax kl. esculentus*), la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*) et la Grenouille de Lessona (*Pelophylax lessonae*). En effet, les caractères morphologiques de ces trois espèces de « grenouilles vertes » sont très similaires et la différenciation est donc complexe sur le terrain. Des hybridations régulières entre ces espèces peuvent jouer en plus sur la difficulté de détermination. L'identification au niveau spécifique ne peut donc être réalisée. Ces 3 espèces sont protégées.

### VI.5.3. Reptiles

L'Atlas communal de Faune-Franche-Comté identifie les reptiles déjà connus sur le secteur : 3 espèces sont présentes sur les communes de Arbouans et Voujeaucourt.

La Couleuvre **helvétique** et l'**Orvet fragile** sont considérés en Quasi-menacés à l'échelle de la région. Le Lézard des murailles a un bon statut de conservation.

On peut retrouver ces espèces aux droits des ourlets de végétation exposés au soleil ou dans le Doubs.

Tableau 8 : Synthèse des données bibliographiques sur les reptiles à Arbouans et Voujeaucourt

Synthèse des protections en vigueur pour les reptiles (données bibliographiques)								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge de Franche-Comté	Protection nationale	Directive Faune Flore Habitat	Convention de Berne	PNA	Possible présence sur le site d'étude
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique	LC	NT	Article 2	-	III	0	Oui
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	LC	NT	Article 3	-	III	0	Oui
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC	LC	Article 2	IV	II	0	Oui

### VI.5.4. Entomofaune

L'Atlas communal de Faune-Franche-Comté n'identifie aucune espèce d'odonates, de rhopalocères ou d'orthoptères sur les communes de Arbouans et Voujeaucourt.

Toutefois, les espèces d'odonates affectionnant les eaux courantes peuvent être présentes au droit du Doubs, ainsi que d'autres espèces en recherche de nouveau territoire peuvent être de passage sur les zones d'étude.

Les milieux ouverts de la zone d'étude sont très favorables à l'accueil des rhopalocères et des orthoptères.

### VI.5.5. Mammifères terrestres

L'Atlas communal de Faune-Franche-Comté identifie les mammifères déjà connus sur le secteur : 11 espèces sont présentes sur les communes de Arbouans et Voujeaucourt.

On note la présence de 3 espèces protégées : l'Écureuil roux, le Hérisson d'Europe et le Muscardin.

Toutes les espèces ont un bon statut de conservation (préoccupation mineure) sauf le Putois qui est considéré quasi-menacé à l'échelle nationale.

La ripisylve du Doubs et les boisements d'eau peuvent offrir des habitats favorables pour ce taxon.

Tableau 9 : Synthèse des données bibliographiques sur les mammifères à Arbouans et Voujeaucourt

Synthèse des protections en vigueur pour les mammifères (données bibliographiques)							
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge en France métropolitaine	Protection nationale	Directive Habitat Faune Flore	Convention de Berne	PNA	Possible présence sur le site
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	LC	Article 2	-	III	0	Oui
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	LC	Article 2	-	III	0	Oui
<i>Muscardinus avellanarius</i>	Muscardin	LC	Article 2	IV	III	0	Non
<i>Mustela putorius</i>	Putois	NT	-	V	III	-	Non
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	LC	-	-	III	-	Oui
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	LC	-	-	III	-	Oui
<i>Martes foina</i>	Fouine	LC	-	-	III	-	Oui
<i>Martes martes</i>	Martre des pins	LC	-	V	III	-	Oui
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	NA	-	-	-	-	Oui
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	LC	-	-	-	-	Oui
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	LC	-	-	-	-	Oui

### VI.5.6. Chiroptères

L'Atlas communal de Faune-Franche-Comté n'identifie aucune espèce de chiroptères sur les communes de Arbouans et Voujeaucourt.

Cependant, le cours d'eau du Doubs et sa ripisylve ainsi que les ouvrages d'art constituent des habitats de déplacement, de gîtes et de chasse pour les chiroptères.

### B. Sites dans la Région Bourgogne

La Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) est une association de loi 1901 qui étudie, recueille et informe sur tout ce qui se rapporte aux sciences naturelles. Ses importantes collections naturalistes sont gérées par le muséum d'histoire naturelle Jacques de La Comble, à Autun. La SHNA a mis en place une équipe salariée d'experts dans le cadre de son programme de l'Observatoire de la faune de Bourgogne (OFAB) et mets à disposition les données scientifiques.

### VI.5.7. Avifaune

L'Atlas communal de Faune-Côte d'Or et la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) recensent 101 espèces d'oiseaux observées sur les communes de Chamblanc, Glanon, Labruyère et Seurre.

Sur l'ensemble de ces espèces recensées sur les communes, 45 espèces représentent un enjeu par leur statut de conservation défavorable en France métropolitaine ou en Rhône-Alpes. Elles sont toutes protégées sauf 13 espèces.

41 autres espèces sont protégées à l'échelle nationale mais elles sont considérées en préoccupation mineure ou quasi menacées à l'échelle nationale ou régionale, en tant qu'oiseaux nicheurs.

La Bécassine des marais, le Râle des genêts, la Sarcelle d'été, la Sarcelle d'hiver, le Busard des roseaux, la Gorgebleue à miroir et le Canard souchet sont considérés comme En danger critique sur la Liste rouge de Bourgogne. La Grue cendrée et le Pygargue à queue blanche ont le même statut sur la Liste rouge nationale.

La Cigogne noire, le Chevalier guignette, la Mouette rieuse, le Busard cendré, le Vanneau huppé, le Faucon pèlerin, le Héron pourpré, le Blongios nain, le Phragmite des joncs, le Goéland leucopnée, la Grive litorne et le Canard chipeau sont classés En danger sur la Liste rouge régionale et la Guifette noire, l'Autour des palombes, l'Aigle de Bonelli et le Goéland cendré sur la Liste rouge nationale.

Le Pipit farlouse, la Rousserolle turdoïde, la Tourterelle des bois, la Barge à queue noire, le Fuligule milouin, le Tarier des prés, l'Aigrette garzette, l'Alouette lulu, le Bihoreau gris, la Sterne pierregarin, la Bécasse des bois et le Fuligule morillon ont un statut de conservation Vulnérable à l'échelle de la région. La Guifette moustac, le Verdier d'Europe, le Balbuzard pêcheur, le Bouvreuil pivoine, le Pic épeichette, le Serin cini, le Grand Gravelot et l'Oie cendrée ont le même statut sur la Liste rouge nationale.

Parmi toutes ces espèces, 34 espèces protégées sont susceptibles d'utiliser la zone d'étude pour effectuer une partie ou la totalité de leur cycle annuel. Il en va de même pour 11 espèces non protégées.

Le statut est caractérisé selon la classification de l'UICN.

Classification UICN	
Non évaluée	NE
Non applicable	NA
Données insuffisantes	DD
Préoccupation Mineure	LC
Quasi menacée	NT
Vulnérable	VU
En danger	EN
En danger critique	CR
Eteinte au niveau régionale	RE
Eteinte au niveau sauvage	EW
Eteinte au niveau mondial	EX

Espèces menacées (VU, EN, CR)  
Espèces éteintes (RE, EW, EX)

Les espèces menacées (classifications VU, EN et CR) seront considérées comme présentant un enjeu patrimonial.

Tableau 10 : Synthèse des données bibliographiques sur l'avifaune à Chamblanc, Glanon, Labruyere et Seurre

Synthèse des espèces d'oiseaux (données bibliographiques)											
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine	Liste rouge des oiseaux hivernant de France métropolitaine	Liste rouge des oiseaux de passage de France métropolitaine	Liste rouge des oiseaux nicheurs de Bourgogne	Protection nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	PNA	Possible présence sur le site d'étude
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	CR	DD	NA	CR	-	II/1 III/2	III	II	-	Oui
<i>Crex crex</i>	Râle des genêts	EN	-	NA	CR	Article 3	I	II	II	PNA 2013-2018	Non
<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été	VU	-	NT	CR	-	II/1	III	II	-	Non
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	VU	LC	NA	CR	-	II/1 III/2	III	II	-	Non
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	NT	NA	NA	CR	Article 3	I	II	II	0	Non
<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir	LC	-	NA	CR	Article 3	I	II	-	0	Non
<i>Spatula clypeata</i>	Canard souchet	LC	LC	NA	CR	-	II/1 III/2	-	-	-	Non
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	CR	NT	NA	-	Article 3	I	II	II	0	Non
<i>Haliaeetus albicilla</i>	Pygargue à queue blanche	CR	NA	-	-	Article 3	I	II	I	PNA 2020-2029	Non
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	EN	NA	VU	EN	Article 3	I	II	II	0	Non
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	NT	NA	DD	EN	Article 3	-	-	-	0	Oui
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	NT	LC	NA	EN	Article 3	II/2	-	-	0	Oui
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	NT	-	NA	EN	Article 3	I	II	II	0	Non
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	NT	LC	NA	EN	-	II/2	III	II	-	Oui
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	LC	NA	NA	EN	Article 3	I	II	II	0	Non
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	LC	-	-	EN	Article 3	I	II	-	0	Non
<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	-	-	NA	EN	Article 3	I	II	-	0	Non
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs	LC	-	DD	EN	Article 3	-	II	II	0	Oui
<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucophée	LC	NA	NA	EN	Article 3	-	III	-	0	Oui
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	LC	LC	-	EN	-	II/2	III	-	-	Oui
<i>Mareca strepera</i>	Canard chipeau	LC	LC	NA	EN	-	II/1	-	-	-	Non
<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire	EN	-	DD	VU	Article 3	I	II	-	0	Non
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	EN	NA	NA	LC	Article 6	-	II	II	0	Non
<i>Aquila fasciata</i>	Aigle de Bonelli	EN	-	-	-	Article 3	I	-	-	PNA 2014-2023	Non
<i>Larus canus</i>	Goéland cendré	EN	LC	-	-	Article 3	II/2	-	-	0	Non
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	VU	DD	NA	VU	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserolle turdoïde	VU	-	NA	VU	Article 3	-	II	II	0	Non
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	VU	-	NA	VU	-	II/2	III	-	-	Oui
<i>Limosa limosa</i>	Barge à queue noire	VU	NT	VU	VU	-	II/2	III	II	-	Non
<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	VU	LC	NA	VU	-	II/1 III/2	III	II	-	Non
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	-	-	DD	VU	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	LC	NA	-	VU	Article 3	I	II	-	0	Oui
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	LC	NA	-	VU	Article 3	I	III	-	0	Oui
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	-	NA	-	VU	Article 3	I	II	-	0	Non
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	LC	NA	LC	VU	Article 3	I	II	-	0	Non
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	LC	LC	NA	VU	-	II/1 III/2	III	II	-	Oui
<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	LC	NT	-	VU	-	II/1 III/2	III	II	-	Oui
<i>Chlidonias hybrida</i>	Guifette moustac	VU	-	NA	NT	Article 3	I	-	-	0	Non
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	VU	NA	NA	LC	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur	VU	NA	LC	NA	Article 3	I	II	II	PNA 2020-2029	Oui
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	VU	NA	-	DD	Article 3	-	III	-	0	Oui
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	VU	-	-	LC	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	VU	-	NA	DD	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Charadrius hiaticula</i>	Grand Gravelot	VU	LC	NA	-	Article 3	-	II	II	0	Non
<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	VU	LC	NA	NA	-	II/1 III/2	III	II	-	Non
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	NT	-	DD	NT	Article 3	-	II	II	0	Oui

Synthèse des espèces d'oiseaux (données bibliographiques)											
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine	Liste rouge des oiseaux hivernant de France métropolitaine	Liste rouge des oiseaux de passage de France métropolitaine	Liste rouge des oiseaux nicheurs de Bourgogne	Protection nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	PNA	Possible présence sur le site d'étude
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	NT	-	DD	NT	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	LC	-	-	NT	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot	LC	-	NA	NT	Article 3	-	II	II	0	Non
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	NT	-	DD	DD	Article 3	-	III	-	0	Oui
<i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche	NT	VU	NA	-	Article 3	I	II	II	0	Non
<i>Mergus merganser</i>	Harle bièvre	NT	LC	-	NA	Article 3	II/2	III	II	0	Oui
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	NT	-	NA	DD	Article 3	-	II	II	0	Oui
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	NT	NA	NA	LC	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	NT	NA	NA	DD	-	II/2	III	-	-	Non
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	LC	-	NA	LC	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	NA	NA	DD	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	LC	-	NA	LC	Article 3	-	II	II	0	Oui
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	-	-	NA	LC	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	LC	DD	NA	NA	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	LC	NA	-	LC	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	LC	NA	-	LC	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	LC	-	LC	LC	Article 3	I	II	II	0	Oui
<i>Emberiza cirrus</i>	Bruant zizi	LC	-	NA	LC	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	-	NA	LC	-	Article 3	-	II	II	0	Oui
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	LC	-	NA	LC	Article 3	-	II	II	0	Oui
<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde	LC	-	NA	DD	Article 3	-	II	II	0	Oui
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	LC	NA	-	LC	Article 3	-	II	-	0	Non
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	LC	NA	-	LC	Article 3	-	III	-	0	Oui
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	-	-	LC	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	LC	-	DD	LC	Article 3	-	II	-	0	Non
<i>Parus ater</i>	Mésange noire	LC	NA	NA	DD	Article 3	-	II	-	0	Non
<i>Parus palustris</i>	Mésange nonnette	LC	-	-	LC	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	LC	-	-	LC	Article 3	I	II	-	0	Oui
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du nord	-	DD	NA	-	Article 3	-	III	-	0	Oui
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	LC	-	DD	LC	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Remiz pendulinus</i>	Rémiz penduline	-	-	DD	NA	Article 3	-	III	-	0	Oui
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	LC	-	NA	LC	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	-	-	LC	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	NA	-	LC	Article 3	-	II	-	0	Oui
<i>Pyrrhula pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil trompeteur	-	-	-	-	Article 3	-	-	-	0	Oui
<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	LC	-	-	-	Article 3	-	II	II	0	Non
<i>Falco vespertinus</i>	Faucon kobez	NA	-	NA	-	Article 3	I	II	II	0	Non
<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	LC	LC	NA	-	Article 3	II/2	-	-	0	Non
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	LC	-	-	LC	Article 3	I	II	-	0	Non
<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	LC	LC	-	NA	Article 3	-	II	II	0	Non
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC	-	NA	LC	-	II/2	III	-	-	Oui
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	LC	NA	NA	LC	-	II/1 III/2	III	-	-	Oui
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	LC	NA	NA	LC	-	II/2	III	-	-	Oui
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	-	LC	NA	-	-	II/2	III	-	-	Oui
<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur	-	-	-	-	-	I	II	-	-	Oui
<i>Lymnocyptes minimus</i>	Bécassine sourde	-	DD	NA	-	-	II/1 III/2	III	II	-	Oui
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	LC	-	NA	DD	-	II/2	III	-	-	Oui

Synthèse des espèces d'oiseaux (données bibliographiques)											
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine	Liste rouge des oiseaux hivernant de France métropolitaine	Liste rouge des oiseaux de passage de France métropolitaine	Liste rouge des oiseaux nicheurs de Bourgogne	Protection nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	PNA	Possible présence sur le site d'étude
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	LC	-	-	LC	-	II/1 III/1	III	-	-	Oui
<i>Alopochen aegyptiaca</i>	Ouette d'Egypte	-	-	-	NA	-	-	-	-	-	Oui
<i>Anas acuta</i>	Canard pilet	NA	LC	NA	-	-	II/1 III/2	III	II	-	Non
<i>Mareca penelope</i>	Canard siffleur	NA	LC	NA	-	-	II/1 III/2	-	-	-	Non
<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur	-	NA	LC	-	-	II/2	III	II	-	Non
<i>Cygnus atratus</i>	Cygne noir	-	-	-	-	-	-	III	II	-	Non
<i>Bucephala clangula</i>	Garrot à oeil d'or	-	NA	-	-	-	II/2	III	II	-	Non

### VI.5.8. Amphibiens

L'atlas communal de Faune-Côte d'Or et la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) identifient les amphibiens déjà connus sur le secteur : 8 espèces sont présentes sur les communes de Chamblanc, Glanon, Labruyère et Seurre. Elles sont toutes protégées.

Tous les amphibiens sont protégés en France. Le Triton ponctué est considéré comme En danger à l'échelle régionale.

La Rainette verte, la Grenouille de Lessona et la Grenouille commune sont classées Quasi-menacées sur la Liste rouge nationale.

Globalement les deux zones d'étude offrent très peu d'habitats favorables aux amphibiens. De manière générale, les amphibiens préfèrent les eaux stagnantes aux eaux courantes, mais certains d'entre eux trouvent possiblement abris au sein de poches d'eau qui ont pu se créer autour du cours d'eau ou dans des zones d'eau à écoulement ralenti. Cependant, les boisements peuvent être utilisés comme abris pendant la période hivernale.

Tableau 11 : Synthèse des données bibliographiques des amphibiens à Chamblanc, Glanon, Labruyère et Seurre

Synthèse des protections en vigueur pour les amphibiens (données bibliographies)								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge de Bourgogne	Protection nationale	Directive Habitat Faune Flore	Convention de Berne	PNA	Possible présence sur le site d'étude
<i>Lissotriton vulgaris</i>	Triton ponctué	NT	EN	Article 3	-	III	0	Non
<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	NT	NT	Article 2	IV	II	0	Non
<i>Pelophylax lessonae</i>	Grenouille de Lessona	NT	DD	Article 2	IV	-	0	Oui
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille commune	NT	LC	Article 4	V	-	0	Oui
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	LC	LC	Articles 4 et 5	V	III	0	Oui
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	LC	LC	Article 3	-	III	0	Oui
<i>Triturus helveticus</i>	Triton palmé	LC	LC	Article 3	-	III	0	Oui
Pelophylax sp.	Grenouille verte indéterminée	-	-	-	-	-	-	Oui

NB : La Grenouille commune (Grenouille verte), la Grenouille rieuse et la Grenouille de Lessona sont probables sur la commune : en effet le nom « Grenouille verte indéterminée » inscrit dans la bibliographie communale réfère au complexe comprenant trois espèces possibles : la Grenouille verte (*Pelophylax kl. esculentus*), la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*) et la Grenouille de Lessona (*Pelophylax lessonae*). En effet, les caractères morphologiques de ces trois espèces de « grenouilles vertes » sont très similaires et la différenciation est donc complexe sur le terrain. Des hybridations régulières entre ces espèces peuvent jouer en plus sur la difficulté de détermination. L'identification au niveau spécifique ne peut donc être réalisée. Ces 3 espèces sont protégées.

### VI.5.9. Reptiles

L'atlas communal de Faune-Côte d'Or et la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) recensent les reptiles déjà connus sur le secteur : 3 espèces sont présentes sur les communes de Chamblanc, Glanon, Labruyère et Seurre.

Les trois espèces sont protégées en France et ne possèdent pas de statut de conservation préoccupant.

On peut retrouver ces espèces aux droits des ourlets de végétation exposés au soleil ou dans la Saône et du Canal de dérivation de la Saône.

Tableau 12 : Synthèse des données bibliographiques sur les reptiles à Chamblanc, Glanon, Labruyère et Seurre

Synthèse des protections en vigueur pour les reptiles (données bibliographiques)								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge de Bourgogne	Protection nationale	Directive Faune Flore Habitat	Convention de Berne	PNA	Possible présence sur le site d'étude
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	LC	LC	Article 3	-	III	0	Oui
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC	LC	Article 2	IV	II	0	Oui
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique	LC	LC	Article 2	-	III	0	Oui

## VI.5.10. Odonates

L'atlas communal de Faune-Côte d'Or identifie les odonates déjà connus sur le secteur : 21 espèces sont présentes sur les communes de Chamblanc, Glanon, Labruyère et Seurre.

Aucune espèce n'est protégée à l'échelle nationale. Cependant, le Leste fiancé fait l'objet d'un Plan National d'Actions (PNA) en faveur des libellules 2020-2030 et il est considéré comme Quasi-menacé en France.

Le Leste des bois est classé Vulnérable sur la Liste rouge régionale.

Les espèces affectionnant les eaux courantes peuvent être présentes au droit de la Saône et du Canal de dérivation de la Saône. D'autres espèces en recherche de nouveau territoire peuvent être de passage sur les zones d'étude.

Tableau 13 : Synthèse des données bibliographiques sur les odonates à Chamblanc, Glanon, Labruyère et Seurre

Synthèse des protections en vigueur pour les odonates (données bibliographiques)								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge de Bourgogne	Protection nationale	Directive Habitat Faune Flore	Convention de Berne	PNA	Possible présence sur le site
<i>Lestes dryas</i>	Leste des bois	LC	VU	-	-	-	0	Non
<i>Lestes sponsa</i>	Leste fiancé	NT	LC	-	-	-	PNA 2020-2030	Non
<i>Calopteryx splendens splendens</i>	Caloptéryx éclatant	-	LC	-	-	-	-	Oui
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	LC	LC	-	-	-	0	Oui
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	LC	LC	-	-	-	0	Oui
<i>Anax parthenope</i>	Anax napolitain	LC	LC	-	-	-	0	Oui
<i>Crocothemis erythraea</i>	Crocothémis écarlate	LC	LC	-	-	-	0	Oui
<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve	LC	LC	-	-	-	0	Oui
<i>Orthetrum albistylum</i>	Orthétrum à stylets blancs	LC	LC	-	-	-	0	Oui
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	LC	LC	-	-	-	0	Oui
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	LC	LC	-	-	-	0	Oui
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	LC	-	-	-	-	0	Oui
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	LC	LC	-	-	-	0	Oui
<i>Erythromma viridulum</i>	Naïade au corps vert	LC	LC	-	-	-	0	Oui
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	LC	LC	-	-	-	0	Oui
<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum fascié	LC	LC	-	-	-	0	Oui
<i>Aeshna affinis</i>	Aesche affine	LC	LC	-	-	-	0	Non
<i>Erythromma lindenii</i>	Agrion de Vander Linden	LC	LC	-	-	-	0	Oui
<i>Gomphus vulgatissimus</i>	Gomphe vulgaire	LC	LC	-	-	-	0	Oui
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	LC	LC	-	-	-	0	Oui
<i>Sympetma fusca</i>	Leste brun	LC	LC	-	-	-	0	Oui

## VI.5.11. Rhopalocères

D'après l'atlas communal de Faune-Côte d'Or et la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA), 31 espèces sont sur les communes de Chamblanc, Glanon, Labruyère et Seurre.

Le Cuivré des marais et la Bacchante sont protégés au niveau national et font partie du PNA papillons de jour. Cette dernière est classée Quasi-menacée sur la Liste rouge nationale et régionale.

Les deux zones d'étude offrent des habitats ouverts qui sont favorables à ce taxon.

Tableau 14 : Synthèse des données bibliographiques sur les rhopalocères à Chamblanc, Glanon, Labruyère et Seurre

Synthèse des protections en vigueur pour les rhopalocères (données bibliographiques)								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge de Bourgogne	Protection nationale	Directive Habitat Faune Flore	Convention de Berne	PNA	Possible présence sur le site
<i>Lopinga achine</i>	Bacchante	NT	NT	Article 2	IV	II	PNA Papillons de jour 2018-2028	Oui
<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	LC	LC	Article 2	II IV	II	PNA Papillons de jour 2018-2028	Non
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	LC	LC	-	-	-	-	Oui
<i>Colias crocea</i>	Souci	LC	LC	-	-	-	-	Oui
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpruns	LC	LC	-	-	-	-	Oui
<i>Vanessa cardui</i>	Belle Dame	LC	LC	-	-	-	-	Oui
<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique	LC	LC	-	-	-	-	Oui
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	LC	LC	-	-	-	-	Oui
<i>Nymphalis polychloros</i>	Grande Tortue	LC	LC	-	-	-	-	Oui
<i>Papilio machaon</i>	Machaon	LC	LC	-	-	-	-	Oui
<i>Aglais io</i>	Paon du jour	LC	LC	-	-	-	-	Oui
<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue	LC	LC	-	-	-	-	Oui
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la rave	LC	LC	-	-	-	-	Oui
<i>Polygonia c-album</i>	Robert le Diable	LC	LC	-	-	-	-	Oui
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	LC	LC	-	-	-	-	Oui
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	LC	LC	-	-	-	-	Oui
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	LC	LC	-	-	-	-	Oui
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la bugrane	LC	LC	-	-	-	-	Oui
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	LC	LC	-	-	-	-	Oui
<i>Pyrgus armoricanus</i>	Hespérie des potentilles	LC	LC	-	-	-	-	Oui
<i>Thymelicus lineola</i>	Hespérie du dactyle	LC	LC	-	-	-	-	Oui
<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du plantain	LC	LC	-	-	-	-	Oui
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	LC	LC	-	-	-	-	Oui

Synthèse des protections en vigueur pour les rhopalocères (données bibliographiques)								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge de Bourgogne	Protection nationale	Directive Habitat Faune Flore	Convention de Berne	PNA	Possible présence sur le site
<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la ronce	LC	LC	-	-	-	-	Oui
<i>Issoria lathonia</i>	Petit Nacré	LC	LC	-	-	-	-	Oui
<i>Pieris napi</i>	Piérède du navet	LC	LC	-	-	-	-	Oui
<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine	LC	LC	-	-	-	-	Oui
<i>Apatura ilia</i>	Petit Mars changeant	LC	LC	-	-	-	-	Oui
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	LC	LC	-	-	-	-	Oui
<i>Cupido argiades</i>	Azuré du trèfle	LC	LC	-	-	-	-	Oui
<i>Erynnis tages</i>	Point-de-Hongrie	LC	LC	-	-	-	-	Oui

### VI.5.12. Orthoptères

L'atlas communal de Faune-Côte d'Or et la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) identifient les orthoptères déjà connus sur le secteur : 29 espèces sont recensées sur les communes de Chamblanc, Glanon, Labruyère et Seurre.

Comme pour les rhopalocères, l'habitat le plus susceptible à accueillir des orthoptères se trouve au droit des milieux ouverts. Toutes les espèces peuvent potentiellement être présentes. Aucune de ces espèces n'est protégée à l'échelle nationale ou ne possède un statut de conservation défavorable.

Tableau 15 : Synthèse des données bibliographiques sur les orthoptères à Chamblanc, Glanon, Labruyère et Seurre

Synthèse des protections en vigueur pour les orthoptères (données bibliographiques)					
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge de France métropolitaine	Pas de liste rouge Bourgogne	Protection nationale	Directive Habitat Faune Flore
<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	4	-	-	-
<i>Gomphocerippus brunneus</i>	Criquet duettiste	4	-	-	-
<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré	4	-	-	-
<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	4	-	-	-
<i>Euchorthippus declivus</i>	Criquet des Bromes	4	-	-	-
<i>Mecostethus parapleurus</i>	Criquet des roseaux	4	-	-	-
<i>Stethophyma grossum</i>	Criquet ensanglanté	4	-	-	-
<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet verte-échine	-	-	-	-
<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée	4	-	-	-
<i>Aiolopus thalassinus</i>	Aïolope émeraude	4	-	-	-
<i>Calliptamus italicus</i>	Caloptène italien	4	-	-	-
<i>Oedipoda caerulescens</i>	Oedipode turquoise	4	-	-	-
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte	4	-	-	-
<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène	4	-	-	-
<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	4	-	-	-
<i>Chrysochraon dispar</i>	Criquet des clairières	4	-	-	-

<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	4	-	-	-
<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	Decticelle cendrée	4	-	-	-
<i>Gomphocerippus rufus</i>	Gomphocère roux	4	-	-	-
<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois	4	-	-	-

Les données indiquées dans la colonne liste rouge de France métropolitaine font référence à l'évaluation de Éric SARDET et Bernard DEFAUT (*Les orthoptères menacés en France, 2004*).

1	Espèce proche de l'extinction ou déjà éteinte
2	Espèce fortement menacée d'extinction
3	Espèce menacée, à surveiller
4	Espèce non menacée en l'état actuel des connaissances

### VI.5.13. Mammifères terrestres

L'atlas communal de Faune-Côte d'Or et la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) recensent les mammifères déjà connus sur le secteur : 20 espèces sont présentes sur les communes de Chamblanc, Glanon, Labruyère et Seurre.

On note la présence de 3 espèces protégées : l'Écureuil roux, le Hérisson d'Europe et le Castor d'Europe.

Le Rat des moissons est classé Quasi-menacé sur la liste rouge nationale et le Campagnol terrestre a le même statut sur la liste rouge régionale. Toutes les autres espèces ont un bon statut de conservation (préoccupation mineure).

On peut retrouver ce taxon au droit des ripisylves et des boisements.

Tableau 16 : Synthèse des données bibliographiques sur les mammifères à Chamblanc, Glanon, Labruyère et Seurre

Synthèse des protections en vigueur pour les mammifères (données bibliographiques)								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge en France métropolitaine	Liste Rouge en Bourgogne	Protection nationale	Directive Habitat Faune Flore	Convention de Bern	PNA	Possible présence sur le site
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	LC	LC	Article 2	-	III	0	Oui
<i>Castor fiber</i>	Castor d'Europe	LC	-	Article 2	II IV	III	0	Oui
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	LC	LC	Article 2	-	III	0	Oui
<i>Micromys minutus</i>	Rat des moissons	LC	NT	-	-	-	-	Oui
<i>Arvicola terrestris</i>	Campagnol terrestre	NT	LC	-	-	-	-	Oui
<i>Martes martes</i>	Martre des pins	LC	LC	-	V	III	-	Oui
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	NA	NA	-	-	-	-	Oui
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	LC	LC	-	-	-	-	Oui
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	LC	LC	-	-	-	-	Oui
<i>Martes foina</i>	Fouine	LC	LC	-	-	III	-	Oui
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	LC	LC	-	-	III	-	Oui
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	LC	LC	-	-	III	-	Oui
<i>Microtus agrestis</i>	Campagnol agreste	LC	LC	-	-	-	-	Oui

Synthèse des protections en vigueur pour les mammifères (données bibliographiques)								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge en France métropolitaine	Liste Rouge en Bourgogne	Protection nationale	Directive Habitat Faune Flore	Convention de Bern	PNA	Possible présence sur le site
<i>Microtus arvalis</i>	Campagnol des champs	LC	LC	-	-	-	-	Oui
<i>Clethrionomys glareolus</i>	Campagnol roussâtre	LC	LC	-	-	-	-	Oui
<i>Sorex minutus</i>	Musaraigne pygmée	LC	LC	-	-	III	-	Oui
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot	NA	NA	-	-	-	-	Oui
<i>Crocidura russula</i>	Crocidure musette	LC	LC	-	-	III	-	Oui
<i>Sorex coronatus</i>	Musaraigne couronnée	LC	LC	-	-	III	-	Oui
<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué	NA	NA	-	-	-	-	Oui

#### VI.5.14. Chiroptères

La Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) recense 8 espèces de chiroptères sur les communes de Chamblanc, Glanon, Labruyère et Seurre. Toutes ces espèces sont protégées à l'échelle nationale.

Le Murin de Natterer est classé comme Vulnérable sur la Liste rouge nationale et régionale. Le Grand murin et le Murin à oreilles échancrées sont considérés comme Quasi-menacés à l'échelle régionale tandis que la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Nathusius ont le même statut sur la Liste rouge nationale. Ces deux dernières espèces font partie des espèces prioritaires du Plan National d'Action (PNA) en faveur des chiroptères.

Les 8 espèces citées peuvent toutes être potentiellement présentes sur le site d'étude. Les cours d'eau de la Saône et du Canal de dérivation de la Saône et leur ripisylves associées ainsi que les ouvrages d'art constituent des habitats de déplacement, de gîtes et de chasse pour les chiroptères.

Tableau 17 : Synthèse des données bibliographiques sur les chiroptères à Chamblanc, Glanon, Labruyère et Seurre

Synthèse des protections en vigueur pour les chiroptères (données bibliographiques)							
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge de France métropolitaine	Liste Rouge de Bourgogne	Protection nationale	Directive Habitat Faune Flore	PNA Chiroptères 2016-2025	Possible présence sur le site
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	VU	VU	Article 2	IV	Non	Oui
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	LC	NT	Article 2	II IV	Non	Oui
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	NT	LC	Article 2	IV	Oui	Oui
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	NT	DD	Article 2	IV	Oui	Oui
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	-	NT	Article 2	II IV	Non	Oui
<i>Myotis alcathoe</i>	Murin d'Alcathoe	LC	DD	Article 2	IV	Non	Non
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	LC	LC	Article 2	IV	Non	Oui
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	LC	LC	Article 2	IV	Non	Oui